

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 FÉVRIER 2016**

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2015	
N° 1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (Mme la Maire)	4
N° 2 - Débat d'orientation budgétaire 2016 (M. Guiho)	6

A. DOSSIERS RELEVANT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL 2014-2020

I - GRANDS PROJETS :

N° 3 - Etablissement public de coopération culturelle « Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély » - Convention pour versement des salaires de janvier à mars 2016 (M. Chappet)	23
---	----

II - CULTURE ET ANIMATION DE LA VILLE : /

III - URBANISME ET ENVIRONNEMENT : /

IV - RÉUSSITE SPORTIVE : /

V - SÉNIORS ET SOLIDARITÉ : /

VI - AFFAIRES GÉNÉRALES :

N° 4 - Adhésion à SOLURIS (Syndicat informatique 17) (M. Guiho)	25
N° 5 - Désignation de représentants au Comité syndical de SOLURIS (M. Guiho)	26

B. DOSSIERS THÉMATIQUES

I - GRANDS PROJETS : /

II - CULTURE ET ANIMATION DE LA VILLE :

N° 6 - Musée des Cordeliers - Procès-verbal de fin de récolement décennal (Mme Armengaud-Rullaud)	27
N° 7 - Musée des Cordeliers – Convention de stage universitaire (Mme Armengaud-Rullaud)	28

III - URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

N° 8 - Vente d'un terrain pour la création d'un rond-point à l'intersection des RD 939, 739 et 120 en direction de La Benate, La Vergne, Surgères (Mme Zerbib)	30
N° 9 - Vente d'un bien communal sis 7 Allées d'Aussy (Mme Zerbib)	31

IV - RÉUSSITE SPORTIVE : /

V - SENIORS ET SOLIDARITÉ : /

VI - AFFAIRES GÉNÉRALES :

N° 10 - Approbation des statuts de Vals de Saintonge Communauté (Mme la Maire)	33
N° 11 - Modification du tableau des effectifs – Personnel permanent (Mme Debarge)	34
N° 12 - Contrat unique d'insertion (Mme Debarge)	35

VII - FINANCES :

N° 13 - Budget principal Ville – Autorisation spéciale (M. Guiho)	36
N° 14 - Budget annexe Usines relais – Autorisation spéciale (M. Guiho)	37

Date de convocation : 29 janvier 2016

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 25

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Agathe ARMENGAUD-RULLAUD, Matthieu GUIHO, Dina ZERBIB, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE Adjoints

Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDÈCHE, Philippe BARRIÈRE, Jean-Louis BORDESSOULES, Marylène JAUNEAU, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Serge CAILLAUD, Yolande DUCOURNAU, Thierry BOUSSEREAU, Dany COSIER, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 4

Jacques CARDET	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Natacha MICHEL
Jacques COCQUEREZ	donne pouvoir à	Henriette DIADIO-DASYLVA

puis de la délibération n°2 à la délibération n° 14

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Agathe ARMENGAUD-RULLAUD, Matthieu GUIHO, Dina ZERBIB, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE Adjoints

Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Philippe BARRIÈRE, Jean-Louis BORDESSOULES, Marylène JAUNEAU, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Serge CAILLAUD, Yolande DUCOURNAU, Thierry BOUSSEREAU, Dany COSIER, Henriette DIADIO-DASYLVA, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Anne-Marie BREDÈCHE	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Jacques CARDET	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Mme la Maire
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Natacha MICHEL
Jacques COCQUEREZ	donne pouvoir à	Henriette DIADIO-DASYLVA

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Marylène JAUNEAU

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

.....

Mme la Maire : « Bonsoir Mesdames, Messieurs et chers collègues. Nous sommes réunis pour ce Conseil municipal du jeudi 4 février 2016. Il y a ce soir un certain nombre de procurations. Monsieur Cocquerez donne pouvoir à madame Diadio-Dasyva, monsieur Cardet donne pouvoir à monsieur Moutarde, monsieur Morin me donne pouvoir, madame Tarin donne pouvoir à madame Michel, madame Brédèche, qui devra partir à 19h45, donnera pouvoir à monsieur Chappet, et madame Armengaud-Rullaud, qui, elle, partira vers 20h45, donnera pouvoir à madame Zerbib. Je constate que le quorum est atteint. Nous pouvons donc tenir ce Conseil municipal. Je propose de désigner ce soir madame Jauneau en qualité de secrétaire de séance.

L'ordre du jour commence par le compte-rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ».

**N° 1 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL
EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (CGCT)**

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération du Conseil municipal du 16 avril 2014 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 10 décembre 2015.

Décision N° 31 du 5 janvier 2016 : Acceptation de dons en espèces d'un montant total de 390 € provenant des Gens du Voyage

Décision N° 32 du 5 janvier 2016 : Acceptation de dons en espèces d'un montant total de 280 € provenant des Gens du Voyage.

Décision N° 34 du 19 janvier 2016 : Acceptation du don de livres et d'objets en faveur de la médiathèque et du musée des Cordeliers de Monsieur Jacques Lavallée, reçu en date du 3 août 2015 et se décomposant comme suit :

- Pour la médiathèque : 208 livres d'histoire générale, d'histoire locale et d'art, 4 lots de revues d'histoire locale et 35 livres qui seront reversés à des bibliothèques de moindre importance
- Pour le musée : 41 livres d'histoire et d'archéologie locale, 10 pièces romaines, 1 maquette de bateau viking et 11 copies de pièces de différentes époques qui seront utilisées en médiation

La liste des dons est jointe en annexe.

M. Caillaud : « Excusez-moi, avons-nous le procès-verbal du dernier Conseil ? »

Mme la Maire : « Oui, je vais procéder à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2015. Est-ce qu'il y a des remarques particulières sur ce compte-rendu ? »

M. Caillaud : « J'ai une question, qui ne concerne pas le procès-verbal... Nous vous avons envoyé deux questions orales à évoquer en fin de réunion. Est-ce que vous y répondrez, ou pas ? »

Mme la Maire : « Oui, bien sûr, les deux questions orales sont inscrites à l'ordre du jour du Conseil municipal ».

M. Caillaud : « Bien, merci ».

Mme la Maire : « Je mets ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Je reprends donc l'ordre du jour et la première délibération avec le compte-rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal.

La décision n° 31 du 5 janvier 2016 concerne l'acceptation de dons en espèces d'un montant total de 390 € provenant des Gens du voyage.

La décision n° 32 du 5 janvier 2016 concerne l'acceptation de dons en espèces d'un montant total de 280 € provenant des Gens du voyage. Nous espérons qu'avec l'ouverture de la nouvelle aire d'accueil, nous n'aurons plus à gérer les arrivées imprévisibles et variables des Gens du voyage sur la commune de Saint-Jean-d'Angély.

La décision n° 34 du 19 janvier 2016 porte sur l'acceptation du don de livres et d'objets en faveur de la médiathèque et du musée des Cordeliers de Monsieur Jacques Lavallée, fils du docteur Lavallée, reçu en date du 3 août 2015 et se décomposant comme suit :

- Pour la médiathèque : 208 livres d'histoire générale, d'histoire locale et d'art, 4 lots de revues d'histoire locale et 35 livres qui seront reversés à des bibliothèques de moindre importance
- Pour le musée : 41 livres d'histoire et d'archéologie locale, 10 pièces romaines, 1 maquette de bateau viking et 11 copies de pièces de différentes époques qui seront utilisées en médiation

La liste des dons est jointe en annexe.

Il n'y a pas de questions ? »

Le Conseil municipal a pris acte du compte rendu des décisions prises depuis le Conseil municipal du 10 décembre 2015.

Mme la Maire : « Nous allons donc entrer dans le vif du sujet de ce Conseil municipal avec le Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016. Je cède la parole à notre adjoint aux finances, monsieur Guiho ».

N° 2 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son article L 2312-1, renforcé par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe), pour les communes de 3 500 habitants et plus, que le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget de l'exercice, un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels pris par la collectivité,
- la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Ce rapport sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

1 - Contexte général : Situation économique et sociale

- Situation globale (*note de conjoncture INSEE décembre 2015*)
 - En prévision jusqu'à mi-2016, la croissance resterait solide aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, de nouveau assise sur une demande intérieure vigoureuse.
 - **Dans la zone euro**, la dépréciation de la monnaie unique, proche de son plus bas niveau depuis 2003 face au dollar, donne un motif d'optimisme supplémentaire quant au rebond des exportations. La politique accommodante de la Banque centrale européenne a également entraîné une baisse des taux d'intérêt, incitant ménages et entreprises à investir davantage. Enfin, le cours du pétrole a atteint en novembre son plus bas niveau depuis début 2009, ce qui renforce le pouvoir d'achat des ménages et la situation financière des entreprises.
 - **En France**, ces impulsions, l'amélioration du climat des affaires depuis le début de l'année et la hausse rapide du pouvoir d'achat des ménages suggèrent une augmentation progressive de la croissance. L'infléchissement de certaines activités de services, provoqué par les attentats meurtriers de Paris, serait le principal facteur de ralentissement du PIB au quatrième trimestre, qui n'augmenterait que de 0,2%. Au premier semestre 2016, ces effets ne pèseraient quasiment plus sur la croissance, sans provoquer de contrecoup.

L'économie française accélérerait au premier trimestre 2016 (+0,4%) en conservant ce rythme au deuxième trimestre. Après une année modérée en 2015 (+1,1%), l'acquis de croissance pour 2016 atteindrait presque ce niveau dès la mi-année (+1,0%).

Avec la reprise de l'activité et le développement des dispositifs visant à enrichir la croissance en emplois, l'emploi marchand continuerait de progresser d'ici juin 2016. L'emploi total progresserait plus vite que la population active et le taux de chômage baisserait, compensant sa hausse récente pour atteindre en France 10,4% mi-2016 soit son niveau de mi-2015.

- Situation de la collectivité

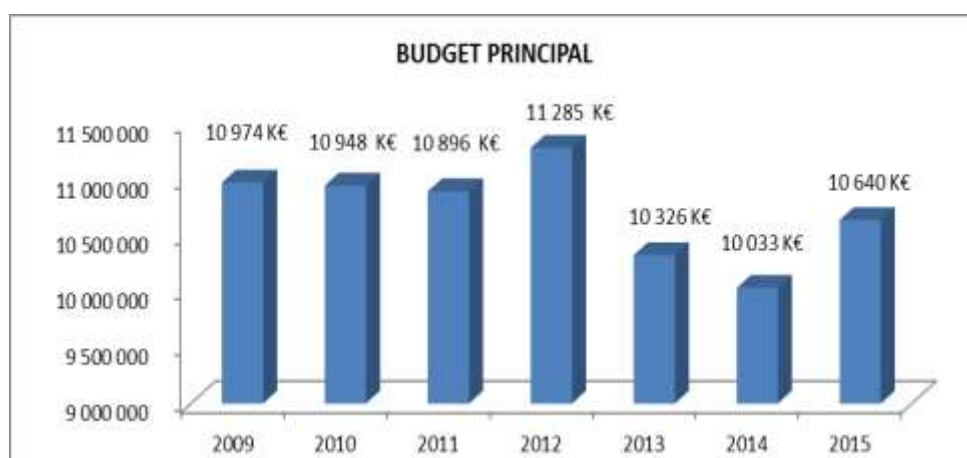
- La répartition de la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics pour 2016, s'élève à 3,67 milliards €. Ce sont les mêmes règles qu'en 2015, c'est-à-dire au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque échelon de collectivités territoriales. L'effort pour le bloc communal en 2016 s'élève à 1 450 millions €.
- Dans ce contexte, il est essentiel de contenir les dépenses de fonctionnement afin de préserver le financement des investissements tout en amorçant un désendettement.
- La dette

En 2015, la Ville a contracté auprès de la Caisse d'Épargne un emprunt de 1M€ sur 20 ans en taux fixe de 1,92 pour financer les investissements du budget principal et procéder au remboursement anticipé d'un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations (à taux variable + marge de 2,40%), refinancé par un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne en taux fixe (2,11%).

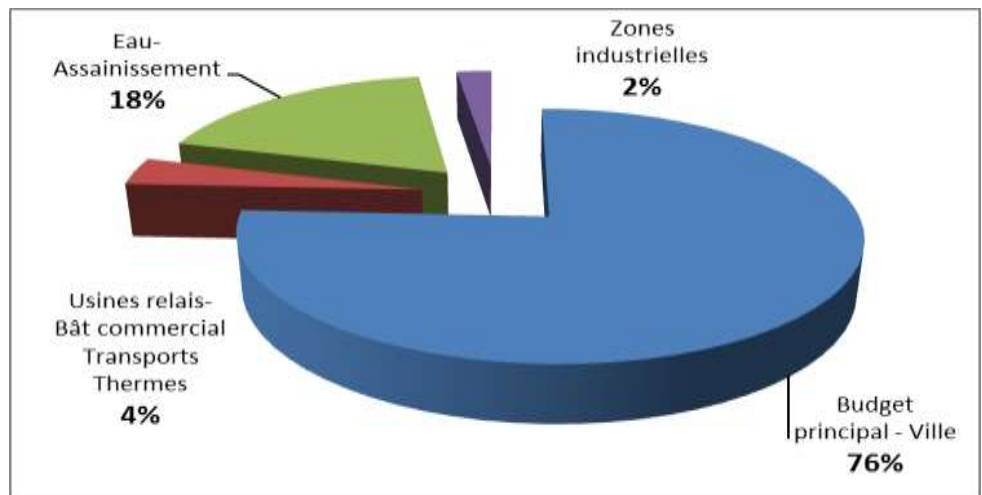
Le taux moyen au 31 décembre 2015 s'élève à 2,71% en baisse par rapport aux années précédentes (2013 : 3,09%, - 2014 : 3,02%).

L'encours de la dette du budget principal au 31 décembre 2015 s'élève à 10 640 362 € (rappel 2014 : 10 033 631 €) cette augmentation est principalement due au tirage sur 2015 de 700 000 € de l'emprunt de 2014.

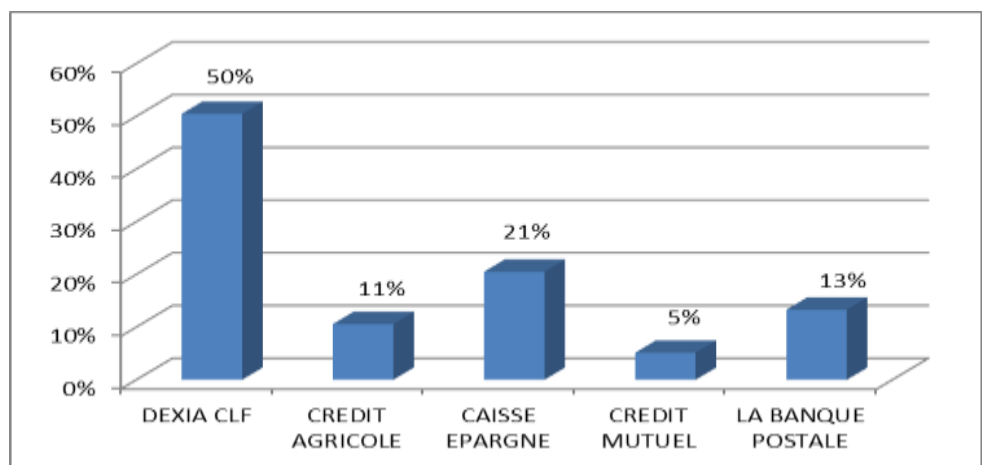
Le coût de la dette pour 2015 s'élève à 1 626 668 € dont 1 319 935 € de remboursement de capital et 306 733 € de frais financiers.



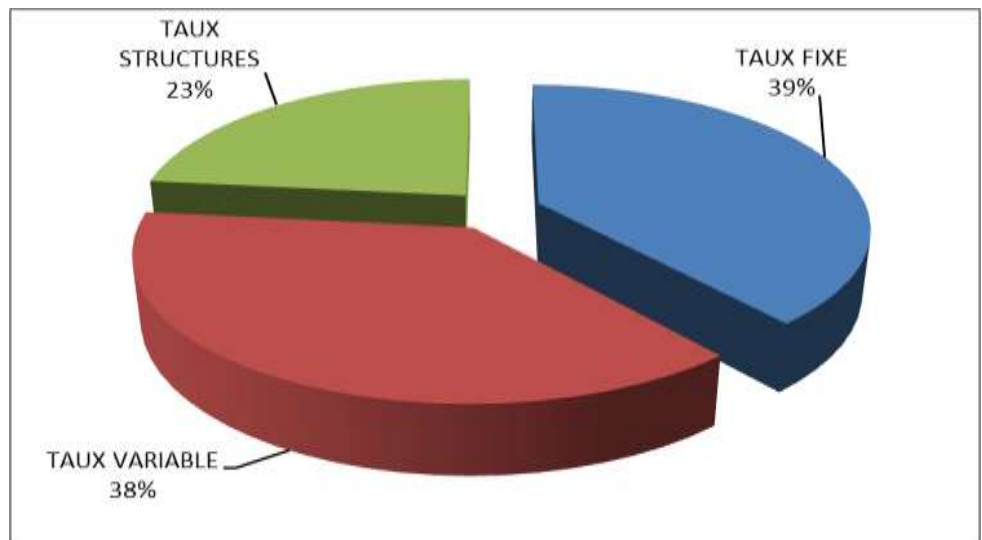
Tous budgets confondus, l'encours s'élève à 14 041 010 €. La répartition par budget est la suivante :



La répartition par prêteur est la suivante :



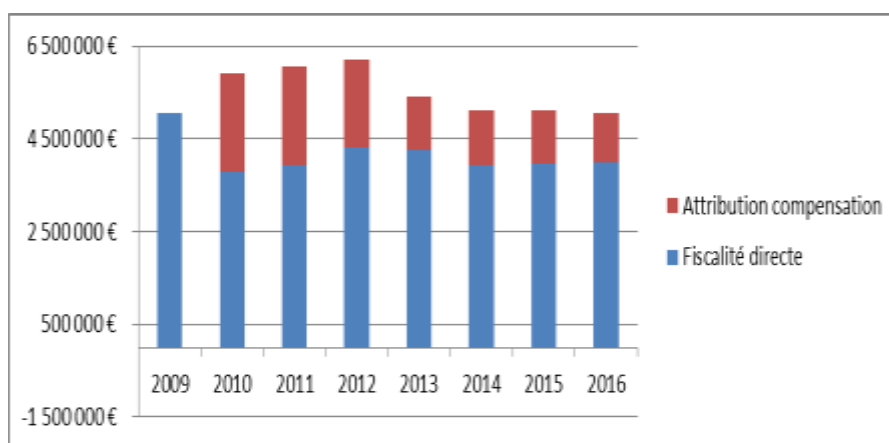
La répartition par type de taux :



2 - Tendances budgétaires et grandes orientations de la collectivité

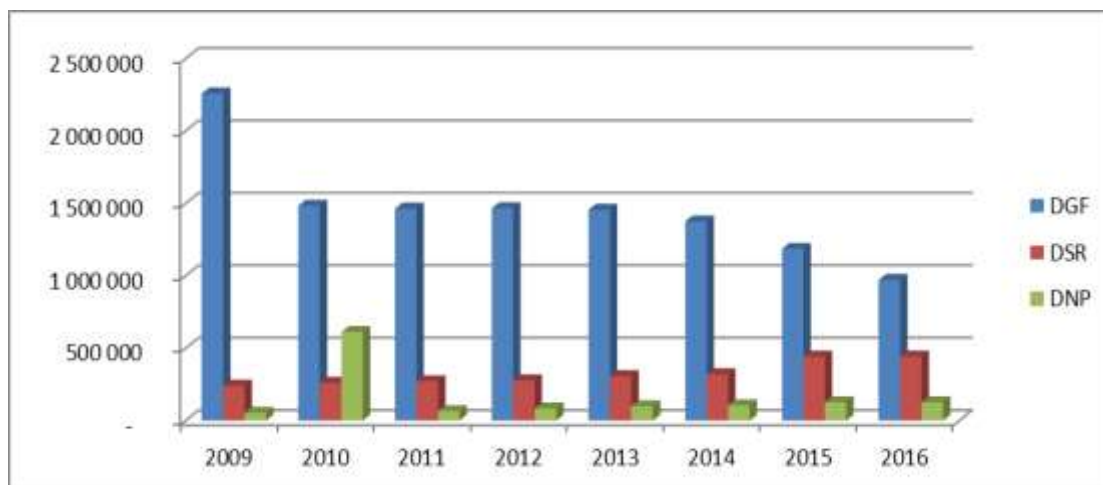
Dans un contexte très contraint, les objectifs de la municipalité seront de poursuivre la mise en œuvre du projet municipal 2014-2020 en :

- contenant la pression fiscale des angériens,
- maîtrisant les dépenses de fonctionnement,
- limitant le niveau d'endettement,
- Recettes de fonctionnement
 - Fiscalité
 - Dans le cadre du projet de budget 2016, les taux communaux ne seront pas augmentés conformément à la politique constante de la municipalité.
 - Le produit de la fiscalité directe y compris l'attribution de compensation versée par la communauté de communes représentera en 2016, 61% des recettes totales de fonctionnement.
 - L'attribution de compensation varie en fonction du lissage des investissements sur 7 ans et de l'évolution de la dette transférée lors du transfert de la compétence scolaire le 27 mars 2013.



- Concours de l'Etat
 - Les dotations attribuées par l'Etat au titre de la Dotation globale de fonctionnement sont constituées par la dotation forfaitaire, la dotation nationale de péréquation et de la dotation de solidarité rurale. Pour la première année en 2015, la Ville a bénéficié de la fraction « Cible » de la dotation de solidarité rurale, ce qui explique l'augmentation de 2014 à 2015.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DGF	2 257 920	1 483 939	1 463 506	1 466 867	1 455 724	1 375 635	1 185 705	971 290
DSR	241 116	261 297	272 462	277 077	307 778	319 596	442 988	442 988
DNP	53 375	611 654	65 833	83 129	99 755	105 503	126 603	126 000
TOTAL	2 552 411	2 356 890	1 801 801	1 827 073	1 863 257	1 800 734	1 755 296	1 595 534



- Autres recettes
 - Zones d'Activités

Sur le budget 2016, la clôture du budget Annexe de la Grenoblerie III va dégager un excédent qui sera viré à la section fonctionnement.

Par ailleurs, la cession des parcelles de la Grenoblerie I et II sera également finalisée sur 2016.

Les excédents générés par ces Budgets Annexes permettront notamment de financer le lancement de nouveaux projets tel le projet de station thermale.

3 – Le fonctionnement interne de la collectivité

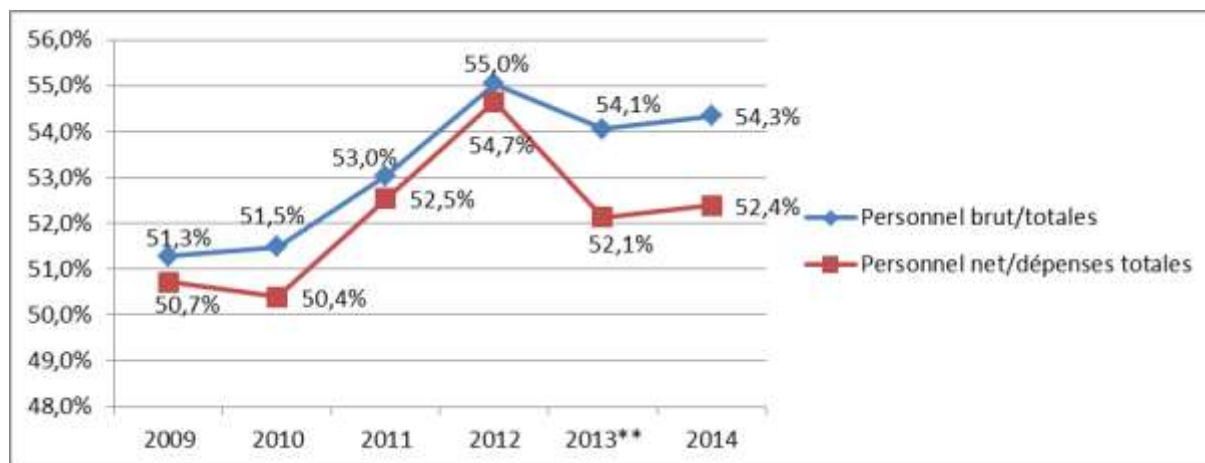
Dans la continuité des efforts engagés au cours des deux dernières années, la compression des dotations de l'Etat impose une maîtrise très fine et exigeante de l'ensemble des charges de fonctionnement inhérentes à la collectivité

La baisse des dotations de l'État conduit à une réduction des recettes de fonctionnement.

Afin d'équilibrer le budget et de dégager l'excédent nécessaire à la couverture du remboursement de la dette, il est nécessaire de réduire les dépenses de fonctionnement.

- La masse salariale
 - Premier poste de dépense de la collectivité, la maîtrise de la masse salariale est une nécessité.
 - A ce titre, hors programme spécifique doté de ressources propres (programme revitalisation du centre bourg), il est prépondérant de réduire le volume de ce chapitre budgétaire.
 - Pour 2016, la masse salariale brute représentera environ 52 % des dépenses totales de fonctionnement, alors que la masse salariale nette (déduction faite des aides) se situera en dessous de 50 %.

Représentation des charges de personnel par rapport aux dépenses totales de fonctionnement (source Compte administratif).



○ Les charges à caractère général

Sur l'ensemble des postes de charges de ce chapitre, une étude précise des marges de réduction est en cours.

Il s'agira au maximum de maintenir les dépenses au niveau de celles observées en 2015.

Des efforts sur la maîtrise des dépenses énergétiques seront notamment menés.

Un redéploiement de la maintenance informatique sera engagé et sera source d'économie.

○ Les recettes

La recherche de financement, tant en fonctionnement qu'en investissement, fortement engagée depuis avril 2014, se poursuivra en 2016

Pour chaque dossier, une étude précise des dispositifs de soutiens existants sera réalisée.

4 - Programmation des investissements de la collectivité

○ **Programme d'investissements 2016**

- La diminution de l'endettement global de la ville est une priorité qui sera amorcée au cours de l'exercice 2016.
- Aussi sur cet exercice budgétaire, le recours à l'emprunt sera limité et ne devrait pas s'élever à plus de 600 k€.
- En 2016, il s'agira notamment de concrétiser des programmes engagés et/ou étudiés au cours des derniers mois.

Parmi ces investissements, nous retrouverons :

○ **Les projets récurrents d'entretien de la Ville**

- La mise en œuvre de la dernière tranche de réhabilitation de la toiture de l'abbaye Royale.

- Les travaux d'entretien et de mise aux normes des bâtiments publics.
- La poursuite des aménagements des quartiers au travers d'une enveloppe d'investissement dédiée aux budgets participatifs.

○ **Les projets développant l'attractivité de la ville**

En 2016, des projets liés à la mise en œuvre de notre programme se concrétiseront :

- Aménagement d'une aire de camping-cars avec service payant
- Installation de bornes de recharges pour les véhicules électriques en phase avec l'Agenda 21
- Création du chemin piétonnier permettant de relier le centre historique à la base de loisirs.

En 2016, des projets structurants seront également engagés :

- Démarrage des travaux de reconstruction de la salle de spectacle EDEN
- Lancement des études d'aménagement de l'Abbaye Royale en lien avec le projet de développement porté par l'EPCC
- Reprise des études de création d'un établissement thermal sur le site de la Caserne Voyer

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce rapport.

M. Guiho : « Bonsoir. Comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales, qui a d'ailleurs été dernièrement renforcé par la mise en place de la nouvelle organisation de la République, la loi NOTRe, l'ensemble des communes de plus de 3 500 habitants présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, qui aura donc lieu pour nous en mars, un rapport qui précise les orientations budgétaires pour l'année à venir, les engagements pris par la collectivité, ainsi qu'un point sur la structure de la gestion de la dette. Ce rapport va donner lieu à un débat en Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Le rapport sera mis en ligne sur le signe internet de la commune. Ce rapport est structuré en différents chapitres.

Le premier chapitre traite du contexte général pour évoquer l'ambiance globale qui est celle des collectivités et de la France. Cette vision globale est issue d'une note de conjoncture de l'INSEE, l'Institut national des statistiques et études économiques, qui date de décembre 2015. Les principaux points qui ont été mentionnés dans ce DOB sont la prévision jusqu'à 2016 d'une croissance qui resterait solide aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, de par une demande intérieure qui est vigoureuse et forte. En ce qui nous concerne, dans la zone Euro, vous avez tous pu constater la dépréciation de la monnaie unique par rapport au dollar, quand on évoque la parité euro/dollar. L'euro est donc moins fort face au dollar, qui est proche de son plus bas niveau depuis 2003, ce qui donne un motif d'optimisme supplémentaire, notamment pour notre capacité à exporter nos matières. S'ajoute à cela une politique de la Banque centrale européenne plutôt favorable à l'investissement, puisque les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas depuis de nombreuses années, voire proches de zéro, et

même négatifs pour certains taux directeurs. Cela incite donc les ménages et les entreprises à investir d'avantage. Et, vous avez peut-être pu le mesurer vous-même, le cours du pétrole n'a également jamais été aussi bas, puisque le cours du baril a flirté autour des 37 €. Il s'agit donc de cours historiquement bas, qui favorisent le fret, l'exportation et les transactions, et qui renforcent aussi par voie de conséquence le pouvoir d'achat des ménages et la situation financière des entreprises. Si nous zoomons un peu plus, nous arrivons à la situation en France. L'ensemble de ces éléments favorise le climat des affaires depuis le début d'année et la hausse du pouvoir d'achat des ménages, qui donc suggèrent une augmentation progressive de la croissance. Malheureusement, nous avons vécu des événements dramatiques en France au cours de ces derniers mois avec les attentats meurtriers de Paris qui, selon la note de l'INSEE, ont représenté un facteur de ralentissement du PIB sur le 4^{ème} trimestre. Au travers de ces facteurs et de ces événements malheureux, il y aurait une baisse de la croyance, et le PIB n'augmenterait ainsi que de 0,2 % sur le 4^{ème} trimestre. Cet effet négatif sur le PIB serait annulé dès le 1^e semestre 2016 et l'on devrait retrouver un potentiel de croissance tel que défini dans les différentes notes de l'INSEE. L'économie française accélérerait donc au 1^{er} trimestre, avec + 0,4 %, en conservant ce rythme au 2^{ème} trimestre, et après une année 2015 modérée, la croissance 2016 pourrait atteindre un niveau de 1 %. Avec la reprise de l'activité et le développement des dispositifs visant à enrichir la croissance en emplois, l'emploi marchand continuerait de progresser d'ici juin 2016. Toujours en se basant sur cette note de l'INSEE de décembre 2015, l'emploi total progresserait plus vite que la population active et donc, par voie de conséquence, le taux de chômage baisserait, compensant la hausse récente pour atteindre environ 10,4 % selon les perspectives à la mi-2016. Voilà ce que je peux dire sur la note de conjoncture globale.

Je continue sur la collectivité et les blocs des collectivités. La répartition de la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, sur laquelle nous débattons depuis plusieurs mois maintenant, s'élèverait à 3,67 milliards d'euros. En termes de contribution des différents blocs de collectivités, ce sont les mêmes règles qui seront appliquées qu'en 2015, c'est-à-dire au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque échelon de la collectivité territoriale. Pour le bloc qui nous concerne, à savoir le bloc communal, l'effort serait en 2016 de 1 450 000 000 €. Dans ce contexte, il est essentiel pour la collectivité de contenir les dépenses, nous en avons déjà parlé à de maintes reprises ici même. Nous sommes sur un budget qui est serré, avec un effort très important pour contenir les dépenses, afin bien évidemment de préserver le financement des investissements. Il est également nécessaire pour la ville de Saint-Jean-d'Angély d'amorcer un désendettement, puisque le taux d'endettement de la Ville est aujourd'hui à un niveau de 1 240 € par habitant, pour résumer, qui est élevé par rapport à la moyenne de la strate à laquelle appartient la ville de Saint-Jean-d'Angély. Nous en arrivons justement à la dette. En 2015, la Ville a contracté auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt de 1 000 000 € sur 20 ans à un taux fixe de 1,92 %. Vous avez donc là le reflet des baisses de taux. Nous avons ainsi financé l'emprunt de la Ville à un taux relativement bas pour financer l'ensemble des investissements du budget principal. Nous avons aussi procédé au remboursement anticipé d'un emprunt, nous en avons parlé ici même il y a quelques mois, qui avait été contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations, à l'époque, à un taux variable plus la marge de 2,40 %. Vous le constatez, nous nous refinançons à un taux extrêmement intéressant, puisque ce taux a été réalisé à 2,11 %, avec la caisse d'Epargne également. Il a donc été fait le choix de taux fixes sur l'année 2015 puisque nous avons des taux extrêmement bas, ce qui permet de les figer et de ne pas prendre de risques par rapport à la dette de la Ville. Sur l'ensemble des prêts, le taux moyen au 31 décembre 2015 s'élève à 2,71 %, soit un taux moyen en baisse par rapport aux années précédentes, puisque nous étions à 3,09 % en 2013 et 3,02 % en 2014. Nous avons donc gagné 0,30 points de taux d'intérêt moyen pour la Ville, signe que globalement, nous finançons les investissements avec des coûts inférieurs à ce qui se pratiquait lors des années passées. Pour résumer, en ce qui concerne l'encours de la dette du budget principal au 31 décembre 2015, le capital de la dette s'élevait à 10 640 360 €, contre 10 033 631 € en 2014. L'augmentation observée sur l'exercice 2015 s'explique par le tirage en 2015 de l'emprunt contracté en 2014. Vous savez que l'on tire les emprunts en fonction des besoins de trésorerie et des besoins de financement de la Ville.

En 2015, nous avons donc tiré sur l'emprunt de 2014 la somme de 700 000 €. Le coût de la dette pour 2015 s'élève à 1 626 668 €. Ce montant se divise en capital, pour 1 319 935 €, et en frais financiers, liés aux taux d'intérêt, pour 306 733 €. Vous découvrez sur ces diagrammes la répartition des différents emprunts, tous budgets confondus. Quand on agrège au budget principal les budgets annexes, nous avons un encours de la dette qui s'élève à 14 000 000 €, pour résumer. La répartition par budget est la suivante : le budget de la Ville pèse pour 76 % de cet endettement ; en deuxième lieu, nous avons l'eau et l'assainissement pour 18 %, et l'on retrouve ensuite les différents autres postes des budgets annexes. En termes de répartition par prêteurs sur les différents emprunts, nous avons une diversité de prêteurs. On retrouve pour plus de 50 % les prêts Dexia. La dette a donc été contractée pour plus de 50 % auprès de cet organisme. Nous avons ensuite le Crédit Agricole pour 11 %, la Caisse d'Épargne pour 21 %, le Crédit Mutuel pour 5 % et la Banque Postale pour 13 %. Nous avons donc une diversité de prêteurs qui offre des prêts à la Ville. Il est également intéressant de regarder la répartition par taux, cela nous informe sur l'exposition aux risques d'évolution des taux. Nous avons donc des taux structurés pour 23 %, et ensuite, à hauteur semblable, une part de taux fixes et de taux variables, puisque nous avons 38 % de prêts à taux variables et 39 % à taux fixes. La règle des trois tiers est donc là pratiquement respectée, ce qui permet de bénéficier d'une homogénéité de financement. Voilà pour la situation de la Ville sur la présentation du contexte.

Nous allons maintenant rentrer dans la tendance budgétaire pour 2016 et les grandes orientations de la collectivité. Je précise qu'il s'agit des grandes lignes. Nous aurons le loisir et le plaisir de détailler l'ensemble des postes, recettes et dépenses, dans quelques semaines, au mois de mars, à l'occasion du vote du budget. Dans un contexte très contraignant, que vous connaissez tous, les objectifs qui animent la municipalité sont bien évidemment de mettre en œuvre le projet municipal 2014-2020, articulé autour de trois axes principaux. Nous voulons d'abord contenir la pression fiscale des Angériens : comme nous nous y étions engagés, les taux de fiscalité communaux n'augmenteront pas durant la période 2014-2020. Il y a également une nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement, pour maintenir notre capacité d'autofinancement et notre capacité à valider et rembourser nos emprunts. Enfin, comme je le disais tout à l'heure, il nous faut limiter le niveau d'endettement, puisque nous sommes sur un niveau qui est aujourd'hui de 10 000 000 € globalement sur le budget principal et de 14 000 000 € en y ajoutant les budgets annexes, et que ce taux d'endettement est important. En diminuant ce niveau d'endettement, nous gagnerons de la sérénité dans la conduite du budget de fonctionnement.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, je vais évoquer la fiscalité. Comme je l'ai déjà précisé, dans le cadre du projet du budget 2016, les taux communaux ne seront pas augmentés, conformément à la politique constante de la municipalité. En ce qui concerne le produit de la fiscalité directe, y compris l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes - je vous rappelle que dans le cadre des transferts de compétences qui ont été actés entre la ville de Saint-Jean-d'Angély et la Communauté de communes, notamment pour la compétence scolaire, une compensation a été mise en place et validée -, représentera 61 % des recettes totales de fonctionnement. Cette attribution de compensation varie en fonction du lissage des investissements sur sept ans et de l'évolution de la dette que nous avons transférée au moment du transfert de compétence scolaire qui a eu lieu le 27 mars 2013.

Nous avons ensuite les concours de l'Etat. Les dotations attribuées par l'Etat au titre de la Dotation globale de fonctionnement sont constituées de la Dotation forfaitaire, de la Dotation nationale de péréquation et de la Dotation de solidarité rurale. Nous avons donc trois postes de dotation. Je vous rappelle qu'en 2015, pour la première année, la Ville a bénéficié de ce que l'on appelle la fraction « cible » de la Dotation de solidarité rurale, ce qui explique qu'entre 2014 et 2015, cette DSR ait augmenté entre les deux exercices. Sur 2016, nous attendons une baisse de la Dotation globale de fonctionnement, comme prévu par les textes nationaux pour contribuer à l'effort sur la réduction des dépenses publiques. Selon les estimations réalisées par l'outil mis en ligne par l'AMF, la DGF en 2016 devrait s'élever à 971 000 €, soit une baisse de près de 200 000 € par rapport à 2015. La DSR, pour les raisons que j'ai évoquées précédemment, resterait à son même niveau, toujours avec la fraction « cible », pour 443 000 €, et la Dotation nationale de péréquation, pour 126 000 €, est reconduite

également pour un même montant. Au total, ces trois blocs de dotation s'élèveraient à 1 595 000 €, contre 1 755 000 € l'année précédente.

Parmi les autres recettes, nous avons, au cours de l'année 2015, mis en œuvre un certain nombre d'actions qui se sont concrétisées notamment sur les zones d'activité, avec la concession qui a été signée sur la Grenoblerie 3, qui nous permet de générer un excédent sur le budget annexe du même nom. Cet excédent sera reversé à la section de fonctionnement sur le budget principal et va nous apporter des recettes supplémentaires qui seront les bienvenues dans ce contexte de dotations à la baisse. Nous avons donc sur la zone de la Grenoblerie 3 environ 375 000 € d'excédent qui vont être reversés sur le budget de fonctionnement 2016. Par ailleurs, nous attendons également sur 2016 la concrétisation de deux autres budgets, ceux de la Grenoblerie 1 et 2 qui, lorsque la cession des dernières parcelles aura lieu, permettra aussi de reverser l'excédent généré au niveau de ces budgets sur le budget principal. Cela va nous permettre de mettre en œuvre et de lancer de nouveaux projets sans avoir recours à des emprunts supplémentaires. C'est un levier de développement pour la Ville. La réussite de ces budgets annexes et les excédents ainsi générés ont cette vocation d'être un levier pour mettre en œuvre, demain, de nouvelles actions de développement et de dynamisation de la ville de Saint-Jean-d'Angély. Ce sera notamment le cas sur 2016 avec la mise en œuvre d'études pour la relance du projet de station thermale au niveau de la caserne Voyer.

Sur le fonctionnement interne de la collectivité, des efforts ont été engagés au cours des deux dernières années. Il est nécessaire de continuer dans cette voie, et un travail important a été mené avec l'ensemble des services. C'est presque ligne après ligne que nous avons regardé avec chaque service les marges de manœuvres, les pistes de réduction de dépenses que nous pouvons mettre en place, tout en préservant bien évidemment la qualité du service rendu à la population et aux Angériens. C'est un exercice de style qui n'est pas facile, mais nécessaire pour garder notre capacité à générer des excédents et à honorer nos engagements. Afin d'équilibrer le budget, nous avons tenté autant que faire se peut de réduire les dépenses de fonctionnement pour les maîtriser et garder cette capacité de remboursement. Sur la collectivité, le premier poste de dépenses est la masse salariale. Il représente plus de 4 000 000 € pour la ville de Saint-Jean-d'Angély. C'est donc un poste important. Il est bien évidemment nécessaire, mais il nous faut être vigilant sur cette masse-là, et cette année, en 2016, nous veillerons à ce que la masse salariale brute ne représente pas plus de 52 % des dépenses totales de fonctionnement. Cela constitue une réelle baisse, puisque nous étions plutôt sur 54 % l'an dernier et 58 % les années précédentes. Lorsque l'on raisonne en net, c'est-à-dire le poste des charges de salaire moins les aides que l'on peut avoir sur certains dispositifs d'emplois, nous aurons un ratio, donc charges de dépenses de personnel nettes sur charges de dépenses de fonctionnement totales, qui se situera en dessous de 50 % sur l'exercice 2016. Sur le diagramme qui apparaît derrière moi, vous voyez que, globalement, nous allons infléchir la courbe et retrouver des ratios proches des standards, c'est-à-dire les 52 % en brut et les 50 % en net. La baisse que l'on observe entre 2012 et 2013, je le précise, s'explique par le transfert de la compétence scolaire. Je rappelle que nous avons transféré le 27 mars 2013 la compétence scolaire à la Communauté de communes, et donc les agents qui étaient dédiés à cette compétence, ce qui explique la baisse importante observée.

Sur l'ensemble des charges à caractère général, ce n'est pas le lieu dans ce DOB de les préciser les unes après les autres, mais l'ensemble des postes a été revu et une étude précise des marges de réduction est en cours. Notre idée est de maintenir à minima les dépenses au niveau de celles que nous avons observées en 2015. Quelques pistes ont été retravaillées, sur lesquelles des efforts supplémentaires ont été réalisés. Des demandes d'efforts sur les dépenses énergétiques sont ainsi menées. Nous avons en effet des postes de dépenses énergétiques importants en termes d'équipement, et il faut veiller à ce que tout soit entrepris afin de limiter les consommations et donc les dépenses superflues. Un poste important sera travaillé en 2016, ce sera le redéploiement de l'organisation du service informatique. Nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises ici. Nous allons travailler sur une autre façon de suivre et d'assurer la maintenance des réseaux informatiques, qui sera à la fois source d'économie et source de performances supplémentaires pour les agents. En termes de recettes, nous avons l'ensemble des dispositifs de subventions qui sont étudiés à chaque

fois que l'on mène un projet, cela aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Vous l'avez déjà vu au travers des projets que nous pu mettre en œuvre sur 2015. Chaque projet d'investissement est adossé à un dispositif d'aides qui nous pousse à aller chercher le taux de subventions maximum pour faire en sorte que le solde à la charge de la Ville soit le plus petit possible.

Sur les investissements et la programmation des investissements de la collectivité, je vous l'ai dit, la diminution de l'endettement global de la Ville est un enjeu et une priorité qui sera amorcée en 2016 et au cours des années suivantes. Cette année, nous n'aurons recours à l'emprunt que pour un montant qui ne s'élèvera à pas plus de 600 000 €. Je vous rappelle que nous avons emprunté 1 000 000 € sur l'année 2015. En 2016, le recours à l'emprunt sera donc au maximum de 600 000 €. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il ne se fera rien, au contraire ! 2016 va en effet être une année où les projets qui ont été lancés au cours du début de ce mandat vont aboutir. Parmi les investissements, nous retrouvons les projets récurrents de la Ville. Nous continuons ainsi à mettre en œuvre la dernière tranche de la réhabilitation de la toiture de l'Abbaye royale. Nous en aurons fini de la réhabilitation des toitures en fin d'année 2016. Nous continuerons également à mettre en œuvre les travaux d'entretien nécessaires pour un maintien des bâtiments publics aux normes et dans des états d'accueil du public convenables. Enfin, nous continuerons les aménagements de quartiers au travers des enveloppes des budgets participatifs. L'attractivité de la Ville ne sera pas en reste au cours de cette année 2016, puisque nous mettrons en place un programme avec des aménagements productifs. Le premier d'entre eux sera l'aménagement d'une aire de camping-cars, avec un service payant. Nous sommes bien là dans un investissement qui répond à une attente des Angériens, pour une meilleure occupation de l'espace autour du plan d'eau, et qui en plus nous permettra d'avoir des rentrées d'argent et un temps de retour sur investissement qui est estimé à trois ans. Nous allons installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Nous serons donc là pleinement en phase avec le programme de l'Agenda 21. Nous allons mettre en œuvre la création du chemin piétonnier qui va relier le centre historique à la base de loisirs et qui permettra aux Angériens rejoindre ce plan d'eau dans des conditions de sécurités plus acceptables et dans un cadre plus bucolique, si je puis dire... Nous avons également démarré les travaux de reconstruction de la salle de spectacles Eden. Pour rappel, le plan de financement de cette salle de spectacles sera garanti notamment par le versement de l'indemnité d'assurance et les subventions qui ont été octroyées par les différents partenaires et collectivités. Nous allons lancer les études d'aménagement de l'Abbaye royale en lien avec le projet de l'EPCC, qui a été lancé au cours de l'année 2015. En toute cohérence, nous lançons donc les études d'aménagement nécessaires à la mise en œuvre de ce projet de dynamisation. Ensuite, nous reprendrons les études de création de l'établissement thermal sur le site de la caserne Voyer, comme je vous le disais. La reprise de ces études est notamment financée par les excédents des budgets annexes qui sont reversés sur le budget principal, ce qui nous permet de mettre en œuvre l'ensemble de ces investissements avec un recours qui sera limité à l'emprunt tout en ayant un programme dynamique pour la ville de Saint-Jean-d'Angély et pour les Angériens ».

Mme la Maire : « Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes de précisions, des questions ? Oui Monsieur Caillaud ? »

M. Caillaud : « Deux décisions entraînent la baisse des recettes de la commune. Il y a d'abord celle de l'Etat, malheureusement, peut-être contestable, mais qu'il faut subir, qui diminue la DGF année après année tout en laissant ou faisant supporter des charges supplémentaires aux communes, notamment, par exemple, les activités scolaires. Et puis il y a celle de la municipalité, qu'il faut approuver bien sûr, puisqu'il n'y a pas d'augmentation des impôts locaux. Il n'y en avait pas avant, il n'y en a toujours pas, c'est très bien... Ce choix entraîne nécessairement une diminution des recettes de la commune si l'assiette imposable diminue, c'est-à-dire si sa richesse, en quelque sorte, diminue. La gestion du budget n'en est que plus délicate et exige le respect sans aucune dérogation de trois règles, à notre avis : servir le seul intérêt général, définir les priorités et s'y tenir, et maîtriser les dépenses par tous les moyens, baisse des coûts, mutualisation, recherche de nouvelles recettes,

notamment par les subventions, le partenariat, etc. Même si à Saint-Jean-d'Angély, la composition de la population rend très sensible les questions sociales, la priorité des priorités, pour nous, doit être le développement économique. C'est lui qui, en créant des emplois, permettra d'apporter des réponses crédibles et pérennes aux différents problèmes qui assaillent notre ville, et plus généralement, notre région des Vals de Saintonge. Le développement économique ne se décrète pas, il se prépare. Bien sûr, nous devons compter sur nos propres forces, nos entreprises, nos artisans, nos commerçants, nos jeunes pousses, mais il faut aussi rechercher des investisseurs extérieurs et pouvoir leur présenter une offre attractive. Sur ce point, disposer de terrains prêts à l'emploi est une première règle. Saint-Jean-d'Angély la respecte, même si de notre point de vue, il eut été préférable que la convention entre la SEMDAS et la Ville permette à celle-ci de conserver la main sur la Grenoblerie 3, comme nous avons déjà pu le dire. Néanmoins, il convient aussi de rester raisonnable et réaliste et de ne pas se lancer dans des opérations à risques qui peuvent se révéler catastrophiques pour les finances communales. Vous le savez, de notre point de vue, votre décision de DUP sur la friche Brossard est hasardeuse. Elle peut nous entraîner à des dépenses d'investissement sans aucun bénéfice pour la ville. Permettez-nous aussi de regretter que vous ayez abandonné le projet de l'équipe précédente concernant le quartier Voyer. Votre volonté de réanimer le projet de station thermique mérite attention. En ce qui nous concerne, la première des questions à se poser n'est peut-être pas celle de la qualité de l'eau, ni celle de l'agrément du Ministère de la santé... Elle est certainement plus simple : qui va prendre le risque d'un tel investissement, de l'ordre de quatre à six millions ? Vous conviendrez que la Ville n'en a pas les moyens. On peut raisonnablement craindre que, comme dans le passé, les sociétés thermales contactées ne s'intéresseront à ce projet que pour en assurer la gestion, et ainsi en tirer sans aucun risque des bénéfices annuels. Depuis toujours, le développement des activités économiques repose sur un trépied : l'énergie, les moyens de communication, les transports. Saint-Jean-d'Angély bénéficie des mêmes conditions qu'ailleurs en matière d'énergie, dans la région. En revanche, notre territoire rural semble être moins considéré que d'autres, plus densifiés dans le domaine du très haut débit, qui demain sera un élément indispensable à l'activité des entreprises. Il est déjà devenu un critère essentiel dans le choix d'implantation des investisseurs. En matière de transport, le désenclavement de Saint-Jean-d'Angély et des Vals de Saintonge reste inachevé. Il est indispensable que la municipalité veille avec le plus grand soin sur deux dossiers : l'électrification de la voie ferrée Niort-Saintes, qui permettra le passage, plus tard, il faut l'espérer, du TGV, et la déviation sud de l'échangeur autoroutier, de la route nationale 150 à la pointe de Mazeray. Il faut également que dans la décennie qui vient, la liaison entre le territoire et le pôle économique de La Rochelle soit activement recherchée. A ce trépied, il faut aussi ajouter un quatrième point d'appui, réclamé tant par les entreprises pour leurs collaborateurs que par les familles, la présence sur le territoire, à proximité, de tous les services publics, en particulier un service de santé efficace. Sur ce point, l'inquiétude persiste, notamment en ce qui concerne l'avenir de l'hôpital. L'ARS doit prendre une décision d'ici la fin de l'année. Pour en revenir plus précisément au budget 2016, il nous semble que, malgré les faibles marges de manœuvres annoncées, la Ville pourrait mettre en avant quelques dossiers qui méritent notre attention, mais qui ne figurent pas dans vos projets. Envisager la réhabilitation du centre-ville pour donner de l'éclat et de l'attractivité va dans le bon sens. En revanche, nous sommes inquiets quant à son financement. Achever le chemin piétonnier entre le centre-ville et le plan d'eau, réaménager et rendre payant l'aire de camping-cars sont de bonnes décisions. Mais ne pourrait-on pas aussi, dans le même temps, réfléchir aux aménagements à entreprendre sur ce plan d'eau, pour que la population angérienne se l'approprie et que les touristes y soient attirés ? Chacun sait que pour Saint-Jean-d'Angély et les Vals de Saintonge, le développement du tourisme est l'une des principales pistes pour assurer son avenir économique. C'est aussi la raison pour laquelle nous approuvons votre démarche de faire de l'Abbaye royale le cœur battant de la ville. A terme, ce projet à la fois culturel et économique, initié par l'ancienne municipalité, doit faire rayonner Saint-Jean-d'Angély au plan national, voire international. La reprise des activités du CCE par l'EPCC va dans ce sens. Mais l'objectif doit être aussi que les Angériens s'y sentent à nouveau chez eux. Nous faisons confiance à l'équipe qui s'installe pour qu'il en soit ainsi.

Pour rayonner, pour être plus visible sur les écrans radar des décideurs, Saint-Jean-d'Angély ne doit pas se contenter du tourisme vert - nous n'atteindrons jamais l'activité de la zone côtière - ni compter seulement sur la qualité de son patrimoine. Nous devons aussi faire un atout de notre statut de ville centre, un territoire rural qui, pour poursuivre, doit accéder à la modernité. Ceci exige d'y développer le numérique à grande échelle. L'Etat, dans le domaine des nouvelles technologies, annonce une politique plus offensive. En faisant valoir à la fois notre situation économique qui se dégrade depuis trente ans et notre volonté d'aller de l'avant, pourquoi ne pas proposer de faire de notre territoire un laboratoire des usages du numérique en zone rurale ? Il s'agirait aussi, grâce au télétravail, d'une importante source d'emploi. Une autre réflexion pourrait être conduite sur l'avenir de la friche Brossard. Hormis le risque financier qu'engendre votre projet, en faire une zone d'activité agro-alimentaire conduira à une concurrence avec la zone Arcadys de la CDC, conçue pour à peu près le même objectif. Aujourd'hui, plutôt que de prendre le risque d'une longue procédure qu'entraînera l'expropriation de Sogebail par DUP, pourquoi ne pas tenter de redonner vie à d'autres friches, qui existent malheureusement à Saint-Jean-d'Angély ? Pourquoi ne pas étudier la possibilité de réhabiliter les anciens abattoirs municipaux, en liaison avec le musée tout proche ? Ces bâtiments appartiennent à la Ville. Pourquoi ne pas également engager une réflexion sur la rénovation de l'Hôtel de la Paix, disposer d'un parc hôtelier plus important et nécessaire pour développer le tourisme ? Pourquoi ne pas aussi s'intéresser à l'Hôtel du Chalet, face à la gare ? Rendre ce quartier accueillant, c'est aussi préparer l'arrivée future ou ultérieure du TGV. Par ailleurs, nous sommes persuadés que l'avenir de Saint-Jean-d'Angély et celui des Vals de Saintonge sont indissociables. L'un ne peut pas réussir sans l'autre ! Il nous paraît indispensable que dès maintenant, une collaboration plus étroite avec la CDC se mette en place. La présence de la Communauté de communes au sein de l'EPCC, sa participation au projet AMI centre-bourg, le soutien qu'apporte la Ville aux dossiers de la CDC qui concernent son territoire, Val Bio Ouest et programme Leader, sont des exemples à multiplier, en particulier dans le domaine du développement économique, ce qui est d'autant plus simple que le maire de Saint-Jean-d'Angély est aussi vice-président de la CDC chargé de ce dossier. Demain, la règle devra être le travail en commun, la mutualisation des services, non seulement parce que pour se faire entendre au-delà des vals de Saintonge, on doit parler d'une seule voix, mais aussi parce qu'une telle attitude permettra d'économiser l'argent public. Une occasion s'est présentée de démontrer aux Angériens et aux habitants des 110 communes des Vals de Saintonge ce que peut leur apporter cette bonne entente. Nombreux parmi nous sont ceux qui souhaitent la construction d'un complexe cinématographique de trois salles. La CDC, qui exerce la compétence cinéma, n'a pas les moyens financiers de se lancer dans cette opération avant plusieurs années. L'actuel Eden est à bout de souffle et les cinéphiles commencent à le boudier. Au lendemain de l'incendie de la salle de l'Eden, une solution, qui n'a pas été examinée bien qu'elle put être évidente, aurait été de faire du nouvel Eden non pas une salle de spectacles, dont la fréquentation reste aléatoire et le coût de fonctionnement forcément important, mais ce complexe cinématographique. Le bâtiment du boulevard Lair était d'abord un cinéma. Trois arguments plaideraient en la faveur de ce choix. Couvert ou presque par les indemnités du sinistre et des subventions, le coût de la construction du complexe cinématographique n'aurait pénalisé ni le budget de la Ville, ni celui de la CDC. La Ville n'aurait pas pris le risque d'avoir à prendre en charge annuellement le déficit probable de la salle de spectacles. Et les élus, qui aujourd'hui encore, se méfient de la ville-centre et considèrent que ce projet de complexe cinématographique intéresse avant tout Saint-Jean-d'Angély et les communes proches, y auraient vu un geste symbolique de la volonté de notre commune d'être leur partenaire. Un tel changement d'orientation semble difficile aujourd'hui. La question cependant mérite d'être examinée tant l'enjeu est important, ne serait-ce vis-à-vis des attentes de la population. Enfin, en ce qui concerne la section de fonctionnement, votre volonté de maîtriser la masse salariale et les autres charges ne peut que satisfaire, avec toutefois un petit bémol. Faire porter sur une autre collectivité publique ou par un établissement public tel l'EPCC des dépenses auparavant à la charge de la commune fait certes baisser la pression sur son budget, mais pas pour le contribuable. De même, faire la chasse aux subventions extérieures, pourquoi pas ?... Mais n'oublions pas qu'il s'agit aussi d'argent public et qu'il serait pour le moins choquant que, sous prétexte qu'elle peut bénéficier

d'aides, la commune s'engage dans des réalisations dont elle n'a pas forcément besoin. Un dernier point : il me semble qu'une réflexion doit être engagée dès cette année pour améliorer l'efficacité et la pertinence des subventions aux associations. Dans ce domaine aussi, chaque euro public dépensé doit être un euro utile. A nos yeux, celles qui assurent les services sociaux ou prennent en charge l'éducation et la formation des jeunes, ce qui est le cas des associations sportives, doivent bénéficier d'aides plus substantielles que d'autres, qui servent plutôt d'intérêt particulier, quel que soit leur domaine d'activité. Dans votre note de contexte général tout à l'heure, vous avez parlé de hausse rapide du pouvoir d'achat des ménages : personnellement, je me demande si les Angériens partagent ce point de vue... Pour l'aménagement de la dette, ce que vous commencez avec la baisse des taux est une bonne chose. La réduction des charges de personnel est aussi une bonne chose, mais il faut faire attention à l'interprétation des pourcentages. Vous avez cité tout à l'heure le chiffre de 58 %, je ne l'ai pas retrouvé dans mes données ! Il y a le brut et il y a le net, vous le savez bien, puisque c'est vous qui procédez aux calculs... Enfin, l'an passé, dans votre exposé, vous aviez fait état de la capacité d'autofinancement. Cette année, vous n'en avez pas parlé ! »

Mme la Maire : « Monsieur Caillaud, je tiens d'abord à vous remercier pour les nombreux compliments que vous faites à l'action de l'équipe municipale et pour avoir cité Ségolène Royal avec sa phrase désormais célèbre, « un euro dépensé doit être un euro utile ». Je vais répondre à vos questionnements. Je voudrais d'abord apporter une précision pour ce qui concerne les compétences économiques des communes qui n'existent plus. Je vous rappelle que la loi NOTRe va obliger toutes les communes à faire basculer leurs zones économiques, puisque nous avons encore la gestion de zones économiques, vers les communautés de communes. Donc de ce point de vue, la compétence économique sera désormais exclusivement exercée par la Communauté de communes.

Point suivant, la concession à la SEMDAS : je rappelle que la convention prévoit que les ventes soient d'abord soumises à l'avis de la commune de Saint-Jean-d'Angély. C'est donc un moyen de maîtriser la destination des terrains.

Pour ce qui concerne la station thermale, je tiens également là à vous rassurer. En effet, ce n'est pas la Ville qui portera la maîtrise d'ouvrage, mais la SEMPAT. Nous avons déjà négocié avec la SEMDAS, et c'est la SEM Patrimoniale qui portera le projet de construction de la station thermale. En tout état de cause, le futur délégataire, puisqu'il y aura une délégation de service public, participera à au moins 50 % du coût de cette construction.

En ce qui concerne l'électrification de la ligne ferroviaire, c'est effectivement un sujet qu'avec le président de la Communauté de communes, nous comptons aborder après le vote du budget, et notamment initier des rencontres avec la Communauté d'agglo de Niort et les présidents du Conseil général et du Conseil régional.

Pour la rocade, nous avons rencontré monsieur le vice-président en charge des infrastructures du département. Nous lui avons posé la question du calendrier de cette construction. Les études sont toujours en cours, et nous n'avons pas réussi à connaître ce calendrier, si ce n'est qu'il ne sera pas inscrit au budget 2016, d'après nos informations. Nous allons donc continuer à solliciter le Département pour la réalisation de cette rocade. Je rappelle que celle-ci ne passe pratiquement pas sur la commune de Saint-Jean-d'Angély, en tout cas très peu par rapport au premier tronçon qui avait coûté très cher. Nous avons en effet mis dix ans à payer notre participation à la construction du premier tronçon de la rocade. Là en l'occurrence, il s'agira d'un coût relativement modeste pour la ville de Saint-Jean-d'Angély, puisque le tracé de cette rocade passe surtout par les communes voisines.

Pour ce qui concerne l'hôpital, je crois qu'il vous faut rester prudent dans vos propos. Il ne s'agit pas de disparition ! Ce n'est pas l'hôpital qui est menacé, c'est l'activité de chirurgie. Bien évidemment, nous nous battons au quotidien avec l'ensemble des personnels, des médecins et des équipes administratives de l'hôpital. De ce point de vue, j'observe que depuis le mois de décembre, avec toutes les réorganisations et les recrutements que nous avons réalisés, l'activité augmente, et cela semble se poursuivre sur le mois de janvier.

Ensuite, le problème du risque financier de la réhabilitation du cœur de ville... Je ne dois pas être assez pédagogue, parce qu'il n'y a pas de risque financier! Le fait d'être éligible au dispositif « réhabilitation cœur de ville » permet aux propriétaires privés ainsi qu'aux collectivités ou sociétés d'économie mixte de bénéficier des fonds du FNADT et du fonds de l'ANAH. Bien évidemment, la ville de Saint-Jean-d'Angély n'a pas l'intention d'acheter des immeubles et de les réhabiliter. Nous avons d'ailleurs commencé à travailler avec la SEMIS et avec l'Etablissement public foncier de façon à ne pas faire porter de risques financiers sur la Ville. Ensuite, en ce qui concerne les subventions relatives aux travaux sur les maisons privées, le risque financier est pris par les propriétaires privés. Le risque est modeste puisque les subventions vont pouvoir atteindre 30 % à 40 % des montants des travaux réalisés. Donc je vous rassure, la Ville n'a pas l'intention de prendre le moindre risque financier sur cette opération, qui est à la fois extrêmement importante pour la revitalisation commerciale et l'attractivité du cœur de ville. Vous le savez comme moi, nombre d'immeubles sont dégradés et nombre de commerces sont fermés parce qu'ils ne sont plus adaptés aux demandes des projets commerciaux, que je continue à recevoir.

Pour l'objectif d'une filière numérique en territoire rural, je rappelle que c'est l'objectif de l'installation de La Grappe, qui est un espace collaboratif numérique. Il s'agit donc de la première pierre. Ensuite doit effectivement venir l'équipement du haut-débit. Là, ça se complique ! C'est la Communauté de communes qui va mener la réalisation de cet équipement, et nous attendons l'exposé de monsieur Roustit, vice-président du Conseil départemental. Celui-ci a annoncé à monsieur le président de la Communauté de communes, qui n'en est pas encore revenu, que si nous souhaitions être équipés en haut-débit en Vals de Saintonge, il fallait payer près de 3 800 000 € !

En ce qui concerne la friche Brossard, je crois qu'il était important d'entreprendre cette démarche, et je ne suis, encore une fois, pas inquiète sur le devenir de cette friche si nous obtenons cette DUP, puisque le prix de vente sera divisé par plus de trois ! Ensuite, nous avons aussi la volonté de récupérer les autres friches, notamment dans le cadre de la révision du PLU. Nous sommes en train d'identifier tous les espaces qui sont dans le centre-ville, car l'objectif est d'éviter de poursuivre l'étalement de la ville et de préserver les terres agricoles.

Au sujet de l'Hôtel de la Paix et l'Hôtel du Chalet, je ne peux être que d'accord avec vous. Mais, vous le savez comme moi, il s'agit de bâtiments privés, et les prix demandés sont excessifs par rapport à leur valeur. Nous sommes en train de lancer une procédure sur l'Hôtel du Chalet, parce qu'effectivement, nous ne pouvons plus laisser ce bâtiment dans l'état où il se trouve. Madame Zerbib s'occupe de ce dossier. Il s'agit de procédures longues, mais comme vous, nous avons estimé que nous ne pouvions plus laisser ce bâtiment dans un tel état de délabrement, surtout qu'il s'agit du premier édifice que l'on découvre en sortant de la gare. Nous avons à plusieurs reprises demandé au propriétaire de faire quelque chose. Nous n'avons pas obtenu de réponse.

En ce qui concerne la collaboration avec la Communauté de communes, je pense que vous l'avez noté, cette coopération est de plus en plus fructueuse. Vous avez assisté à la dernière assemblée communautaire, au cours de laquelle nous avons vendu une parcelle sur Arcadys pour l'implantation d'une biscuiterie bio, et l'on ne peut que se féliciter du soutien de la Communauté de communes au développement économique de la ville de Saint-Jean-d'Angély. Autre sujet de coopération très fructueuse, le projet de cinéma. Vous avez entendu comme moi le président de la Communauté de communes indiquer que le cinéma était donc un des projets de l'année 2016. Effectivement, ce projet va voir le jour dans les mois qui viennent. Et je vous rassure, le plan de financement de ce cinéma ne va pratiquement rien coûter à la Communauté de communes puisque la Région va apporter une participation très importante, qui s'ajoutera à une subvention elle aussi très conséquente du Centre national cinématographique. J'ai donc bon espoir que ce chantier du cinéma voit le jour dans les mois qui viennent.

Pour le reste, je crois que je n'ai pas grand-chose à ajouter. J'espère simplement vous avoir rassuré sur les objectifs et la prudence de nous mettons dans nos projets. Oui, Monsieur Chauvreau ? »

M. Chauvreau : « Madame Mesnard, qui disait l'année dernière, lors du DOB pour le budget 2015, je cite, « Il n'y aura pas d'augmentation de la dette » ? Vous vous souvenez, Madame Mesnard ? C'était

vous-même ! Résultat, l'encours de la dette est passé d'un peu plus de 10 000 000 € à 10 640 000 €. Mais à vous écouter, tout va bien ! La situation de la Ville est sur de bons rails, tout va bien. Vous affirmiez aussi à l'époque que grâce aux économies de fonctionnement, nous allions maintenir notre capacité d'investissement : votre capacité d'investissement, aujourd'hui est réduite à peau de chagrin!... Je ne vais pas reprendre les éléments, quoiqu'il n'y en ait pas tant que ça, de votre programme d'investissement, mais franchement, ce dernier sonne creux, et je m'explique... Sur la diminution de l'endettement global de la Ville, qui est une priorité, très bien, nous avons vu ce que cela a donné l'année dernière ! On espère des résultats plus encourageants pour l'année prochaine... La poursuite des aménagements des quartiers au travers d'une enveloppe d'investissement dédiée aux budgets participatifs ? Ca a été un fiasco ! 70 000 € pour installer des stops un peu partout, des lignes blanches... Là aussi, j'espère que la prochaine enveloppe sera mieux utilisée. Vraiment, je le souhaite. L'aménagement d'une aire de camping-cars avec service payant était déjà, lui, prévu l'année dernière : j'espère que cela va démarrer cette année... L'installation de bornes rechargeables pour les véhicules électriques ? Pourquoi pas, même si cela ne me semble pas être une priorité nécessaire et urgente pour les Angériens. Je ne suis pas sûr que cela change la vie de nos concitoyens, mais bon, si ça vous fait plaisir... La création d'un chemin piétonnier était également présente l'année dernière, et c'est un projet que l'on aimerait voir aboutir, mais cette année ou l'année prochaine ?... Concernant maintenant le démarrage des travaux de reconstruction de la salle de spectacles de l'Eden, ils devaient eux-aussi commencer l'année dernière. Aujourd'hui vous nous dites, « Faites-nous confiance, cela avance, tout va bien, ... ». Nous aurons l'occasion d'en reparler, et j'aurai là-aussi l'occasion une nouvelle fois de vous interpeller sur l'avancée de ce projet, pour lequel nous n'avons aucune, mais vraiment aucune lisibilité si ce n'est les quelques éléments que l'on reçoit ici ou là, mis à jour ou pas, on ne sait pas... Enfin, il y a le lancement des études pour, à nouveau, la station thermale, l'EPCC, ... J'ai bien compris que nous avons pioché dans notre trésorerie l'année dernière. Visiblement, nous allons encore le faire cette année puisque l'EPCC a besoin de trésorerie pour financer les rémunérations de ses agents ! Il y a déjà pourtant eu un nombre important d'études pour préfigurer cette structure. Je me souviens avoir entendu parler des meilleurs cabinets d'architectes, de Paris et d'ailleurs... Je crois que vous êtes dans un rêve, Madame Mesnard. Et j'ai peur que ce rêve devienne un cauchemar. Je ne vais pas être plus long que mon prédécesseur. Vous engagez les finances de la Ville sur une pente qui nous semble dangereuse et inquiétante, car rien de ce que vous projetez aujourd'hui n'est financé, et certains de vos projets sont irréalistes. Je vous remercie ».

Mme la Maire : «Monsieur Chauvreau, je vais essayer de vous répondre parce que manifestement, nous ne devons pas être très clairs. Il s'agit d'abord d'un débat d'orientation budgétaire, et non pas du budget. Nous présenterons des éléments plus précis au moment du débat autour du budget 2016. Je ne crois pas avoir dit qu'il n'y aura pas d'augmentation de la dette. De toute façon, c'est une augmentation qui est conjoncturelle et qui diminuera avec le budget 2016.

En ce qui concerne le programme d'investissement du budget participatif de quartiers, il n'a pour le moment pas tout à fait été dépensé en entier puisque pour tous les aménagements sur les routes départementales, nous attendons la maîtrise de travaux du Conseil départemental. Nous avons rencontré les responsables du Département, nous leur avons soumis nos demandes. Nous attendons maintenant qu'ils procèdent à leurs études. Lorsqu'il s'agit de voies départementales, la ville de Saint-Jean-d'Angély participe aux travaux à hauteur de 60 %, puisque c'est le Département qui les réalise.

Pour les bornes de recharge, il s'agissait d'un appel à projet de, la région Poitou-Charentes financé à hauteur de 80 %. C'est un facteur d'attractivité pour les usagers possédant des voitures électriques qui seraient amenés à notamment rouler sur l'axe la Rochelle/Angoulême et qui auraient là la possibilité de recharger leurs véhicules sur Saint-Jean-d'Angély. Il s'agit donc d'un facteur d'attractivité et une contribution à la transition énergétique.

Au sujet du chemin piétonnier, je crois l'avoir déjà dit lors d'un précédent Conseil municipal, je tiens à rendre hommage à monsieur Moutarde pour le temps passé à négocier avec les propriétaires. Un

premier tracé avait été envisagé, qui n'a pas pu être réalisé car un propriétaire a refusé de céder une bande de terrain. Un deuxième tracé a donc été proposé, et tous les propriétaires cette fois ont donné leur accord. Les actes de vente ont été signés. Ce chemin va donc être réalisé au cours de ce début d'année pour être opérationnel à l'été.

Pour le chantier de l'Eden, il ne pouvait débuter l'année dernière parce que compte tenu des procédures administratives nécessaires à la réalisation d'un tel chantier, nous savions déjà que les travaux ne pourraient commencer que début 2016. Et cela va être le cas, puisque le dossier de consultation des entreprises va être déposé la semaine prochaine. Le chantier va démarrer au mois de mars. Je ne vous laisserai pas dire que les chiffres sont variables. Ils ont été présentés, et le dernier tableau soumis en commission n'a pas varié depuis.

En ce qui concerne la station thermale, je vous laisse juge de vos propos. Je pense que s'il y a un projet qui peut développer la ville de Saint-Jean-d'Angély et apporter une croissance économique, c'est bien le projet de station thermale. Le thermalisme, je le rappelle, est actuellement en croissance annuelle de 2 % et se déplace des montagnes vers les plaines.

Pour ce qui concerne la trésorerie de l'EPCC, je pense que vous n'avez pas bien compris. C'est parce que nous n'avons pas d'agent comptable que l'EPCC ne peut pas procéder au versement des salaires. Ce n'est pas une question de trésorerie ! De la même façon, les subventions qu'a reçues l'EPCC ont dû être mises, et vous étiez présent au dernier Conseil municipal, sur un compte tiers de la Ville parce que, monsieur Chappet vous l'expliquera, nous n'arrivions pas à trouver d'agent comptable. L'EPCC attend actuellement la signature de l'arrêté portant nomination de l'agent comptable, puisqu'après d'importantes recherches, c'est un agent comptable de Loire-Atlantique, prochainement muté à Saint-Jean-d'Angély, qui a accepté d'assumer son rôle pour l'EPCC. Ce n'est donc pas du tout un problème de trésorerie, mais juste un problème technique et administratif qui fait qu'actuellement, l'EPCC ne peut ni recevoir d'argent, ni payer.

Voilà, je crois que j'ai apporté toutes les précisions nécessaires après vos interventions et vos avis, dont je vous laisse seul juge. S'il n'y a pas d'autres demandes de parole... »

Mme Ducournau : « S'il vous plait ? »

Mme la Maire : « Oui, Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Je voulais juste vous demander qui était le délégataire pour votre station thermale, si vous le connaissez ? »

Mme la Maire : « Quand nous aurons les agréments, que nous avons perdus puisqu'ils n'ont pas été prorogés, nous lancerons une délégation de service public. Nous recevrons donc des candidatures. Il y a une procédure à respecter, et un jury choisira le délégataire ».

Mme Ducournau : « Je pensais que le choix était déjà fait ».

Mme la Maire : « Nous savons simplement que nous aurons au moins un candidat sérieux, c'est ce qui est important. Je vais mettre cette délibération au vote, puisque nous votons sur les orientations budgétaires du DOB depuis la loi NOTRe. Depuis le 1^{er} janvier, il faut effectivement une délibération sur le Débat d'orientation budgétaire, ce qui n'était pas le cas auparavant. Qui est contre ce Débat d'orientation budgétaire ? Qui s'abstient ? Le DOB est adopté, je vous en remercie ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (23)

Pour : 21 Contre : 2 Abstentions : 6

Mme la Maire : « Nous passons maintenant aux dossiers relevant de la mise en œuvre du projet municipal 2014-2020. Nous allons justement parler de la problématique concernant le versement des salaires des agents de l'EPCC en l'absence d'agent comptable. Je donne la parole à monsieur Chappet ».

**N° 3 – ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE
« ABBAYE ROYALE DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY »
Convention pour versement de salaires de janvier à mars 2016**

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

L'Établissement Public de Coopération Culturelle « Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély » (EPCC) a été créé par arrêté de Mme la Préfète de la Région Poitou-Charentes le 9 septembre 2015.

La nomination du comptable de l'établissement devant intervenir en février 2016, l'EPCC « Abbaye royale Saint-Jean-d'Angély » ne dispose pas encore de compte et se trouve dans l'incapacité de verser les salaires de ses agents depuis le 1^{er} janvier 2016.

A titre exceptionnel, il est demandé à M. le Percepteur de Saint-Jean-d'Angély de verser les salaires de janvier à mars 2016 du directeur de l'EPCC « Abbaye royale Saint-Jean-d'Angély », et les charges correspondantes, par avance du compte de tiers qui a été créé fin 2015 sur lequel les subventions des différents partenaires de l'EPCC ont été versées.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention correspondante ci-jointe ;
- d'autoriser le Trésorier de la Ville à verser les salaires et charges correspondantes selon les modalités fixées dans la convention. Ces dépenses seront régularisées dans les écritures du receveur de la ville par compensation avec les recettes encaissées sur le même compte de tiers 4648. Le solde de ce compte sera versé sur le compte de l'agent comptable de l'EPCC dès son installation ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

M. Chappet : « Je vais essayer d'être à nouveau pédagogue, pour monsieur Chauvreau en particulier. Lui qui est enseignant, il pourrait comprendre le désarroi qui est le mien face à un élève qui ne comprend jamais rien à ce qu'on lui explique. Je vais donc essayer de recommencer la présentation pour la troisième fois, puisque nous avons déjà évoqué la question lors de la séance d'octobre, puis celle de décembre. Je vais recommencer, sachant que nous sommes dans une situation plutôt innovante, dans le sens où nous sommes effectivement dans la création d'un Etablissement public de coopération culturelle, ce qui est plutôt rare, surtout dans le territoire de la grande région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Nous sommes actuellement dans un contexte de fusion de régions, tant au niveau politique qu'au niveau administratif, nous essayons donc les plâtres pour porter les promesses que nous avons concernant une ruralité active à laquelle nous sommes majoritairement présents à croire. C'est une tâche qui est effectivement contraignante, mais aussi exaltante. L'Établissement public de coopération culturelle « Abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély » a été créé, je le rappelle, par arrêté de madame la Préfète de la région Poitou-Charentes, à Poitiers, le 9

septembre 2015, avec pour démarrage officiel la date du 1^{er} janvier 2016. L'EPCC, comme l'a expliqué madame la Maire tout à l'heure, est donc toujours en attente de son agent comptable. A ce jour, un agent de l'Etat a fait acte de candidature et sa désignation officielle doit être prise par un arrêté du préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, à Bordeaux cette fois-ci. Au cours des précédentes séances du Conseil municipal, nous avons déjà acté la création d'un compte de tiers, c'est-à-dire un compte à part, et non pas dans le compte de la Ville, afin de procéder au versement des subventions qui ont été adoptées par les différentes collectivités que sont l'Etat, la Région et la Communauté de communes. Le compte de tiers va être sollicité en ce qui concerne les recettes. Effectivement, dans l'attente de la signature de l'arrêté préfectoral, ce sont des dépenses auxquelles nous devons procéder afin de garantir le paiement des salaires et des charges des agents de l'EPCC, et tout particulièrement de son directeur, monsieur Xavier Kawa-Topor. En ce qui concerne les autres agents, les salaires et les charges seront pris sur le budget du Centre de culture européenne durant la même période, c'est-à-dire jusqu'au 31 mars 2016. Sur proposition des services de l'Etat, nous devons établir une convention, qui vous est présentée, entre la Ville et l'Etablissement public de coopération culturelle, qui a été validée par notre agent comptable monsieur Arsicaud, afin de procéder à cette opération pour une durée allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2016. Cette période, s'il n'y a toujours pas eu de nomination, pourra être prolongée par avenant, même si nous espérons ne pas en arriver là. Comme il est indiqué dans la convention, ces dépenses seront régularisées dès la nomination effective de l'agent comptable. Nous avons reçu aujourd'hui les chiffres détaillés qui concernent la convention, qui ont été validés en relation avec le Centre de gestion de la fonction publique, et qui sont les suivants concernant les salaires et les charges à inscrire pour monsieur Xavier Kawa-Topor : les salaires nets de janvier à mars s'élèvent à 15 033,99 € ; les charges sociales Urssaf s'élèvent 8 456,55 € et les charges concernant l'Ircantec sont de 2 383,68 €. Nous devons préciser ligne par ligne le montant réel des dépenses sur les trois prochains mois pour qu'ensuite, monsieur Arsicaud puisse procéder au versement de ces dépenses ».

Mme la Maire : « Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention correspondante ci-jointe, d'autoriser le Trésorier de la Ville à verser les salaires et charges correspondantes selon les chiffres qui ont été donnés par monsieur Chappet et de m'autoriser à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Caillaud ? »

M. Caillaud : « Pour quelle raison monsieur le percepteur ne peut-il pas être comptable dans cette affaire ? C'est une question juridique ?... »

M. Chappet : « Pas du tout... Nous pensions naturellement que l'agent comptable de la Ville pouvait être désigné pour être celui de l'EPCC. Mais monsieur Arsicaud doit faire face à une surcharge de travail, puisqu'il doit gérer de plus en plus de comptes publics avec de moins en moins de personnel. Il a aujourd'hui trois personnels en moins, ce qui fait qu'il lui est impossible d'assumer cette tâche supplémentaire. Donc, avec le soutien de madame la Sous-préfète, qui s'est pleinement impliquée pour trouver une solution, nous avons lancé un appel à candidature au niveau départemental, auprès de la Direction départementale des finances publiques. Malheureusement, personne n'a souhaité se porter candidat. C'est effectivement un agent actuellement en poste en Loire-Atlantique, qui va être nommé en Charente-Maritime, et en particulier à Saint-Jean-d'Angély, qui a accepté d'assumer ce rôle d'agent comptable de l'Etablissement public de coopération culturelle. Nous sommes donc dans l'attente de sa nomination officielle par arrêté préfectoral de Région ».

Mme Ducournau : « Comment expliquez-vous qu'il soit si difficile d'obtenir l'acceptation de quelqu'un pour devenir agent comptable d'un EPCC ? Je pense qu'il en existe d'autres ailleurs, qu'il doit quand même être possible de trouver des agents comptables ?... »

M. Chappet : « La preuve que la difficulté est là !... Personne n'a souhaité se porter candidat, pour les mêmes raisons que monsieur Arsicaud, très certainement, c'est-à-dire la surcharge de travail avec du personnel en moins... Nous sommes dans une situation de difficultés rencontrées par la Direction départementale des finances sur l'ensemble du territoire. On peut donc déjà se féliciter d'avoir trouvé une personne ! Il reste maintenant à obtenir le feu vert de la préfecture de Région à travers la signature de l'arrêté de nomination ».

Mme la Maire : « Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Monsieur Chauvreau ? »

M. Chauvreau : « Je voudrais juste demander à monsieur Chappet d'arrêter sa condescendance, qui n'apporte rien du tout au débat. Je n'ai pas fait état de votre métier, je ne sais d'ailleurs pas ce que vous faites, je ne sais même pas si vous travaillez, mais peu importe... Cela n'a rien à voir avec les débats municipaux. Je ne vois pas en quoi votre suffisance et votre condescendance apportent quelque chose aux débats ».

Mme la Maire : « Bien. Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée, je vous en remercie pour les salariés de l'EPCC ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (27)

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 2

Mme la Maire : « La délibération n° 4 concerne l'adhésion à SOLURIS, Syndicat informatique 17, Solutions numériques territoriales innovantes. Je donne la parole à monsieur Guiho ».

N° 4 - ADHÉSION A SOLURIS (Syndicat Informatique 17) (Solutions Numériques Territoriales Innovantes)

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Suite aux investigations conduites en vue de confier la gestion du parc informatique de la mairie à un prestataire compétent, il s'avère que SOLURIS (Syndicat Informatique 17) répond aux besoins spécifiques des collectivités territoriales et de leurs métiers, selon des modalités satisfaisantes.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les statuts de SOLURIS (Syndicat informatique 17),

Vu le projet de convention d'adhésion,

Vu le budget communal,

il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe d'adhésion de la commune de Saint-Jean-d'Angély à SOLURIS (Syndicat informatique 17) ;
- d'autoriser le paiement de la contribution annuelle d'adhésion selon le modèle économique joint ainsi que les tarifs votés chaque année en comité syndical ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer la convention d'adhésion ;

Les crédits correspondants seront ouverts au budget de l'exercice considéré.

M. Guiho : « Comme il a été évoqué dans le DOB tout à l'heure, dans le cadre de la réorganisation du suivi et de la maintenance du parc et des réseaux informatiques de la collectivité, nous avons mené des investigations pour trouver un partenaire externe performant. Ces différentes investigations nous ont conduits à retenir le Syndicat informatique 17, nouvellement appelé SOLURIS, comme prestataire compétent en la matière pour accompagner la Ville dans ce domaine. En effet, SOLURIS répond aux besoins spécifiques des collectivités territoriales. Il s'agit vraiment de son cœur de métier, et ce prestataire nous a proposé une convention selon les modalités satisfaisantes que nous lui avons demandées. Aussi, vu le Code général des collectivités territoriales, vu les statuts de SOLURIS, vu le projet de convention d'adhésion et vu le budget communal, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe d'adhésion de la commune de Saint-Jean-d'Angély à SOLURIS, d'autoriser le paiement de la contribution annuelle d'adhésion selon le modèle économique joint ainsi que les tarifs votés chaque année en comité syndical - pour l'année 2016, il s'agira d'un coût de 7 000 € - et d'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'adhésion. Les crédits correspondants seront ouverts au budget de l'exercice 2016 ».

Mme la Maire : « Y-a-t-il des demandes de précisions concernant cette délibération ? Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Quelle est l'incidence de ce choix sur le budget municipal ? »

Mme la Maire : « Cela diminue le budget par deux, c'est donc très bien !... Cela fait partie des économies de fonctionnement. En effet, non seulement nous diminuons la dépense de moitié, mais l'on augmente la qualité de la prestation de façon importante. Je peux vous dire que je vais maintenant pouvoir dormir tranquille parce que jusqu'à présent, avec monsieur Guiho, nous n'étions pas sûrs que notre système informatique puisse tenir le coup. Nous avons rencontré l'équipe d'ingénieurs, ils travaillent principalement avec des collectivités et sont donc particulièrement opérationnels et compétents pour s'occuper du service informatique de la Ville. Je vais mettre la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (29)

Pour : 27 Contre : 2 Abstentions : 0

Mme la Maire : « Je passe à la délibération suivante, relative à la désignation des représentants au comité syndical de SOLURIS ».

**N° 5 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS
AU COMITÉ SYNDICAL DE SOLURIS (Syndicat Informatique 17)
(Solutions Numériques Territoriales Innovantes)**

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5721-1 et suivants,

Vu les statuts de SOLURIS (Syndicat informatique 17) et notamment l'article 6.1.1 composition,

Vu la délibération du 4 février 2016 approuvant le principe d'adhésion de la commune de Saint-Jean-d'Angély à SOLURIS (Syndicat informatique 17),

Considérant qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants appelés à siéger au comité syndical en cas d'empêchement du délégué titulaire,

Il est proposé au Conseil municipal de désigner :

- M. Matthieu GUIHO en qualité de délégué titulaire ;
- M. Philippe BARRIERE en qualité de délégué suppléant N° 1 ;
- M. Cyril CHAPPET en qualité de délégué suppléant N° 2.

M. Guiho : « Puisque nous allons adhérer au Syndicat informatique 17, à SOLURIS, et vu globalement les statuts de SOLURIS et le code général des collectivités territoriales, vu la délibération qui vient d'être prise, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants appelés à siéger au comité syndical en cas d'empêchement du délégué titulaire. Il est proposé au Conseil municipal de me désigner en qualité de délégué titulaire, monsieur Philippe Barrière en qualité de délégué suppléant n° 1 et monsieur Cyril Chappet en qualité de délégué suppléant n° 2.

Mme la Maire : « S'il n'y a pas de demandes d'interventions, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (27)

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 2

Mme la Maire : « Nous arrivons maintenant aux dossiers thématiques. La délibération n° 6 concerne le musée des Cordeliers, procès-verbal de fin de récolement décennal. Je passe la parole à madame Armengaud-Rullaud ».

N° 6 - MUSÉE DES CORDELIERS PROCÈS-VERBAL DE FIN DE RÉCOLEMENT DÉCENNAL

Rapporteur : Mme Agathe ARMENGAUD-RULLAUD

En application de la loi sur les Musées de France du 4 janvier 2002, ses décrets d'application (et l'arrêté du 25 mai 2004) et la circulaire du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement décennal des collections des musées de France, les musées labellisés devaient avoir terminé leur récolement décennal le 31 décembre 2015.

Conformément au plan de récolement validé par la Commission scientifique interrégionale de restauration Limousin-Poitou-Charentes du 3 avril 2014 et entériné en séance du conseil municipal du 22 mai 2014, le récolement décennal des collections du musée des Cordeliers a bien été achevé.

Le rapport ci-joint fait office de procès-verbal. Il présente les résultats des différentes campagnes et comprend la liste des biens non vus ou manquants. La vérification et la validation définitive de l'inventaire des objets, réalisées conjointement au récolement décennal, permettront de rectifier les erreurs éventuelles.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le rapport ci-joint, qui fait office de procès-verbal de fin de récolement décennal.

Mme Armengaud-Rullaud : « Bonsoir. Conformément à la loi du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, le personnel scientifique et technique du musée de la Ville a procédé au récolement de la totalité de ses collections, excepté d'un dépôt toujours en cours d'étude, en l'occurrence le dépôt Lebon - Audouin-Dubreuil. Le rapport qui est joint fait office de procès-verbal de fin de récolement. Une première campagne de récolement avait été effectuée en 1999. La direction actuelle a décidé de reprendre le travail dans son intégralité pour le rendre conforme aux directives nationales et réaliser conjointement l'inventaire des collections inexistant jusque-là. Ce récolement et cet inventaire conjoints avaient été évoqués et entérinés lors du Conseil municipal du 22 mai 2014. Les opérations de récolement des objets propriétés de la ville de Saint-Jean-d'Angély sont achevées, et celles des œuvres déposées sont pratiquement terminées. Le récolement de la collection lapidaire a été conservé sous sa forme ancienne, et c'est la même chose pour la collection numismatique. Les informations récoltées au cours de ce récolement ont permis de transmettre les photographies réalisées à la base de données de gestion des collections Aliénor. Pour ce chantier, trois unités de personnes ont participé à cette opération, dont trois stagiaires universitaires, deux stagiaires de l'Université d'Alsace et un de l'Université de Poitiers. Quelques membres de la Société d'archéologie ont également participé au récolement. Vous pouvez trouver en dossier joint le bilan de fin de récolement, le procès-verbal avec les collections existantes, celles qui sont manquantes, les collections municipales et les dépôts, notamment ceux de la Société d'archéologie. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le rapport ci-joint, qui fait office de procès-verbal de fin de récolement décennal ».

Mme la Maire : « Merci, et merci à ces étudiants qui nous ont bien aidés dans ce travail. Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ? S'il n'y en a pas, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

Mme la Maire : « La délibération suivante concerne également le musée des Cordeliers, convention de stage universitaire ».

N° 7 - MUSÉE DES CORDELIERS CONVENTION DE STAGE UNIVERSITAIRE

Rapporteur : Mme Agathe ARMENGAUD-RULLAUD

Au regard des chiffres de fréquentation qui continuent de croître (8 541 visiteurs en 2015, soit une hausse de +21,70 % par rapport à 2014) et dans le cadre du développement des activités de médiation, le musée des Cordeliers accueillera aux mois de mars, avril et mai 2016 une stagiaire, étudiante en master « Management de la culture, des arts et du patrimoine » de l'ESTHUA (« Etudes Supérieures de Tourisme et d'Hôtellerie de l'Université d'Angers »).

Ce stage permettra de seconder la responsable du service des publics dans ses missions : visites guidées, visites-ateliers scolaires, TAP enfants, création d'activités, etc.

Cette mission s'accompagnera d'une réflexion sur le développement de formes de médiations nouvelles faisant appel aux sens, à la démonstration et à la participation du public, qui seront intégrées aux espaces de présentation des collections. L'objectif premier est que chacun puisse trouver lors de sa visite au musée un moment de plaisir et d'enrichissement.

L'étudiante sera en stage du 1^{er} mars au 31 mai et recevra une gratification de 546,01 € par mois, imputée sur le compte 64138-3220, charges de personnel.

Ce stage sera formalisé par une convention qui validera l'année universitaire de l'étudiante.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à :

- signer les conventions établies avec l'étudiante et l'ESTHUA,
- verser la gratification correspondante.

Les crédits seront inscrits au BP 2016.

Mme Armengaud-Rullaud : « Nous sommes là encore sur une convention de stage universitaire, comme cela a été le cas pour le récolement. Cela concerne cette fois la médiation culturelle. En 2015, les chiffres de fréquentation du musée ont battu un nouveau record. Nous avons en effet comptabilisé 8 541 visiteurs, soit une hausse de 21,70 % par rapport à 2014. La médiation culturelle participe à cette augmentation de fréquentation. L'agent qui est en charge de la médiation culturelle a donc besoin d'une aide. Cette aide sera apportée sur les mois de mars, avril et mai au travers d'une stagiaire étudiante en Master « Management de la culture, des arts et du patrimoine » de l'ESTHUA, Etudes supérieures de tourisme et d'hôtellerie de l'Université d'Angers. Elle interviendra sur les visites guidées, les visites-ateliers, les TAP et sur une réflexion sur le développement d'une forme de médiation nouvelle. Cette stagiaire recevra une gratification de 546,01 € par mois, imputée sur le compte 64138-3220, charges de personnel. Ce stage sera formalisé par une convention qui validera l'année universitaire de l'étudiante. Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions établies avec l'étudiante et l'ESTHUA, et verser la gratification correspondante. Les crédits seront inscrits au BP 2016 ».

Mme la Maire : « Y-a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame Ducournau ? »

Mme Ducournau : « Je voulais dire que nous étions satisfaits que le musée continue sa progression en terme de fréquentation, bien sûr. Vous poursuivez par la médiation le travail qui avait été entrepris. Cette progression est pour moi la résultante de la mise en place dès 2010, d'une part de la gratuité du musée, et d'autre part de la création du premier poste de médiatrice culturelle au musée à cette même époque ».

Mme Armengaud-Rullaud : « Vous avez effectivement raison. L'année du passage à la gratuité, la hausse de fréquentation était de 50 %. Nous sommes bien d'accord sur ce point. Les années

suivantes, notamment en 2010-2011 et 2011-2012, la hausse a été respectivement de 6,75 % et 10,74 %. Nous sommes là sur une hausse nettement supérieure aux années qui ont suivi le passage à la gratuité. L'année de la gratuité, effectivement, la hausse a été très importante, mais les années suivantes, elle a été plus relative. Cette année est une année exceptionnelle ! »

Mme Ducournau : « Il est normal qu'au fil des années, il y ait une relativité qui s'installe. Je voudrais rappeler cependant que lors de la précédente mandature de monsieur Combes, Madame Mesnard, vous qui étiez aux ressources humaines, vous aviez refusé la création d'un poste de médiateur culturel. Or on peut constater aujourd'hui... »

Mme Mesnard : « Non ! »

Mme Ducournau : « Ne dites pas non... »

Mme la Maire : « Ah non ! Vous vous méprenez. S'il y a bien quelqu'un qui a toujours défendu la création de ce poste, c'est moi ! Mais à l'époque, je n'étais pas maire...»

Mme Ducournau : « Vous étiez aux ressources humaines, et il n'y a pas eu de création de poste, je vous le fais constater ».

Mme la Maire : « Je l'avais proposé ! Je suis bien placée pour savoir qu'un poste de médiateur est indispensable dans un musée... Pour revenir sur le sujet, je voudrais saluer la qualité du travail mené par notre adjointe et l'équipe du musée. Je pense que tout le monde s'accordera à dire que l'exposition «Saint-Jean m'est conté » est particulièrement remarquable et connaît un succès de fréquentation important. Donc merci à vous. Je mets la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée, je vous en remercie ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29).

Mme la Maire : « La délibération n° 8 porte sur la vente d'un terrain pour la création d'un rond-point à l'intersection des RD 939, 739 et 120, direction Surgères-La Benâte-la Vergne. Je donne la parole à madame Zerbib ».

**N° 8 - VENTE D'UN TERRAIN POUR LA CRÉATION
D'UN ROND POINT A L'INTERSECTION DES RD 939, 739 ET 120
(direction Surgères - La Benate - La Vergne)**

Rapporteur : Mme Dina ZERBIB

Dans le cadre de son programme d'aménagement de sécurité, le Département de Charente-Maritime a décidé de redéfinir le carrefour situé à l'intersection des routes départementales n° 939, 739 et 120 sur la commune de La Vergne.

Les travaux consistent en la création d'un giratoire qui sera implanté sur le domaine public et sur une partie (environ 435 m²) de la parcelle cadastrée section ZX n° 4, propriété privée de la commune de Saint Jean d'Angély.

Le Département propose cette transaction au prix de 261 euros (0,60 € le m²) avec indemnité d'éviction de 196 euros pour le fermier.

Cette estimation a été confirmée par France Domaine le 14 décembre 2015.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter la vente au Département de la Charente-Maritime d'une parcelle d'environ 435 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section ZX n° 4 selon les conditions ci-dessus décrites,
- d'autoriser Mme la Maire à signer tout document lié à cette opération, dont notamment l'acte translatif de propriété.

Tous les frais inhérents à cette transaction seront à la charge du Département.

La recette correspondante sera inscrite au budget primitif 2016, chapitre 024.

Mme Zerbib : « Bonsoir. Le Département a décidé de redéfinir le carrefour situé à l'intersection des routes arrivant de Surgères et de La Vergne. Les travaux consistent en la création d'un giratoire sur une parcelle d'environ 435 m². Le Département propose pour cette transaction un prix de 261 €, soit 0,60 € du m², avec une indemnité d'éviction de 196 € pour le fermier exploitant ces terres. Il est donc proposé au Conseil municipal d'accepter la vente au Département de cette parcelle à prendre dans la parcelle cadastrée selon les conditions ci-dessus décrites, et d'autoriser Madame la Maire à signer tout document lié à cette opération, dont notamment l'acte translatif de propriété ».

Mme la Maire : « Est-ce qu'il y a des demandes précisions ? Nous ne pouvons que nous féliciter du fait que le Département envisage de réaliser un giratoire sur ce carrefour, car de nombreux accidents, dont certains mortels, s'y sont malheureusement produits ».

M. Caillaud : « Le prix indiqué paraît complètement dérisoire ».

Mme Zerbib : « Il s'agit de terrain agricole, ce n'est pas du terrain constructible ».

M. Caillaud : « Oui, encore heureux... »

Mme la Maire : « S'il n'y a pas d'autres demandes de précisions, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Nous poursuivons avec la vente d'un bien communal au 7 allées d'Aussy ».

N° 9 - VENTE D'UN BIEN COMMUNAL SIS 7 ALLÉES D'AUSSY

Rapporteur : Mme Dina ZERBIB

Dans le cadre de sa politique foncière, le Conseil municipal a mis en vente un certain nombre d'immeubles suivant l'estimation de France Domaine du 2 novembre 2015. A ce jour la commune a reçu deux offres pour l'immeuble situé 7 allées d'Aussy, l'une à 38 000 € et l'autre à 48 000 €, pour une mise à prix de 45 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de vendre l'immeuble ci-dessus indiqué cadastré section AH n° 1289 pour 48 000 € ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents correspondants, notamment l'acte translatif de propriété.

La recette correspondante est inscrite au budget, chapitre 024.

Mme Zerbib : « Comme vous le savez, nous avons mis un certain nombre de biens en vente. Nous avons reçu peu d'offres. Il s'agit là de l'immeuble situé au 7 allées d'Aussy. La commune a reçu une première offre à 38 000 €, alors que nous avons décidé d'un prix de base de vente à 45 000 €, à laquelle nous n'avons pas donné suite. Nous avons récemment reçu une deuxième offre à 48 000 €, que nous désirons accepter. Il est donc proposé au Conseil municipal de vendre l'immeuble ci-dessus indiqué et d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents correspondants, notamment l'acte translatif de propriété.

Mme la Maire : « Oui, Monsieur Bousserieu ? »

M. Bousserieu : « Merci. Qu'en est-il de la vente des autres biens de la Ville ? Vous avez des touches ou pas ? »

Mme Zerbib : « Non, nous n'avons pas eu de propositions ».

M. Bousserieu : « Autre chose, nous avons vu qu'une maison se vendait avenue de Saintes et impasse Saint-Nazaire... Dans le passé, il était prévu la réalisation d'un rond-point, au niveau de la route de Saintes. Cette maison ne se trouve-t-elle pas dans le périmètre ? »

Mme Zerbib : « Non ».

M. Bousserieu : « C'est tout, merci ».

Mme la Maire : « Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à **l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Je continue avec la délibération n° 10. Il s'agit de l'approbation des statuts de Vals de Saintonge Communauté ».

N° 10 - APPROBATION DES STATUTS DE VALS DE SAINTONGE COMMUNAUTÉ

Rapporteur : Mme la Maire

Suite au Conseil Communautaire du 11 juin 2015 au cours duquel les statuts de la Communauté de Communes ont été débattus et adoptés, également par les communes à la majorité qualifiée, un temps de travail a été réalisé avec les services de la Préfecture.

De façon concertée avec M. le Préfet, il a été soumis à nouveau au vote du Conseil Communautaire en séance le 15 décembre 2015 une version modifiée des statuts de la communauté afin que ses premières fondations statutaires soient en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi NOTRe, la nouvelle composition communale du territoire qui interviendra au 1^{er} janvier 2016 et le retrait de différentes mentions devenues non obligatoires.

Il s'agit d'une régularisation de la forme et non du fond. Toutes les compétences ayant fait l'objet d'un vote et validées par le Conseil Communautaire et les Conseils Municipaux ont été reprises dans cette nouvelle version.

Les mentions ne devant plus figurer dans les statuts (composition du bureau, composition de l'assemblée communautaire, mentions relatives aux annexes et à l'intérêt communautaire) ont été retirées.

Pour faire suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, deux compétences auparavant optionnelles ont été introduites dans le bloc de compétences obligatoires (aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets ménagers).

De plus, il convient de prendre acte de la création de la commune nouvelle d'Essouvert modifiant ainsi la composition de la Communauté de Communes qui passe de 112 communes membres à 111 communes à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les statuts de Vals de Saintonge Communauté ci-joints ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer les statuts modifiés.

Mme la Maire : « Suite au Conseil communautaire du 11 juin 2015 au cours duquel les statuts de la Communauté de communes ont été débattus et adoptés, également par les communes à la majorité qualifiée, un temps de travail a été réalisé avec les services de la Préfecture. De façon concertée avec monsieur le Préfet, il a été soumis à nouveau au vote du Conseil communautaire en séance du 15 décembre 2015 une version modifiée des statuts afin que ses premières fondations statutaires soient en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi NOTRe, la nouvelle composition communale du territoire qui interviendra au 1^{er} janvier 2016 et le retrait de différentes mentions devenues non obligatoires. Il s'agit d'une régularisation de la forme et non du fond. Toutes les compétences ayant fait l'objet d'un vote et validées par le Conseil communautaire et les Conseils municipaux ont été reprises dans cette nouvelle version. Les mentions ne devant plus figurer dans les statuts (composition du bureau, composition de l'assemblée communautaire, mentions relatives aux annexes et à l'intérêt communautaire) ont été retirées, mais restent néanmoins toujours valables. Pour faire suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, deux compétences auparavant optionnelles ont été introduites dans le bloc des compétences obligatoires. Il s'agit des aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets ménagers. De plus, il convient de prendre acte de la création de la

commune nouvelle d'Essouvert modifiant ainsi la composition de la Communauté de communes qui passe de 112 communes membres à 111 à compter du 1^{er} janvier 2016. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les statuts de Vals de Saintonge Communauté ci-joints et d'autoriser Madame la Maire à signer les statuts modifiés. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? S'il n'y en a pas, je mets la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité ».

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « La délibération n° 11 concerne une modification du tableau des effectifs, personnel permanent. Je passe la parole à madame Debarge ».

N° 11 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (PERSONNEL PERMANENT)

Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE

Dans la perspective d'avancements de grade dont pourraient bénéficier des agents de la collectivité, il est proposé au Conseil municipal de créer, à compter du 8 février 2016 :

- 1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste d'attaché principal à temps complet ;
- 1 poste d'ingénieur principal à temps complet.

Par ailleurs, dans la perspective de promotions internes dont pourraient bénéficier certains agents de la collectivité, il est proposé au Conseil municipal de créer, à compter du 8 février 2016 :

- 1 poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet.

Les emplois précédemment occupés par les agents concernés par ces nominations seront supprimés ultérieurement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir statuer sur ces propositions.

Mme Debarge : « Bonjour à tous. Par la présente délibération, nous nous plaçons dans la perspective d'avancements de grade dont pourraient bénéficier des agents de la collectivité. A cet effet et pour y répondre, nous proposons au Conseil municipal de créer à compter du 8 février 2016 un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet, un poste d'attaché principal à temps complet, un poste d'ingénieur principal à temps complet. Même mécanisme, mais dans la perspective de promotions internes dont pourraient bénéficier certains agents de la collectivité, il est proposé au Conseil municipal de créer, toujours à compter du 8 février 2016 un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet. Les emplois précédemment

occupés par les agents concernés par ces nominations seront supprimés ultérieurement. Les crédits correspondants seront inscrits au budget ».

Mme la Maire : « Je profite de l'occasion pour saluer l'implication, les compétences du personnel de la Ville et sa mobilisation pour répondre à une qualité de service aux habitants et aux Angériens non démentie. Je voulais donc dire merci à tous nos agents. Est-ce qu'il y a des demandes de précisions sur cette délibération ? Je vais donc la mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Nous allons maintenant évoquer un Contrat unique d'insertion ».

N° 12 - CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE

Depuis les délibérations du 20 mai 2010, 30 mai 2013, et 11 décembre 2014, la Ville a la possibilité d'employer 8 personnes en Contrat Unique d'Insertion classique.

Des départs en retraite interviendront dans le courant de l'année et entraîneront potentiellement des mouvements de personnels. Le recours à des agents contractuels, notamment des agents éligibles à des contrats dits « aidés », pourrait s'avérer utile pour assurer des continuités de services.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser la création, à compter du 15 février 2016, d'un nouveau Contrat Unique d'Insertion, avec la possibilité de l'employer à temps complet.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2016 au chapitre 012.

Mme Debarge : « Depuis les délibérations du 20 mai 2010, 30 mai 2013 et 11 décembre 2014, la Ville a la possibilité d'employer huit personnes en Contrat unique d'insertion classique, et nous avons effectivement à ce jour huit salariés de la mairie qui bénéficient de ce type de contrat. Des départs en retraite interviendront dans le courant de l'année et entraîneront potentiellement des mouvements de personnels. Le recours à des agents contractuels, notamment des agents éligibles à des contrats dits « aidés », pourrait s'avérer utile pour assurer des continuités de services. Nous vous proposons donc d'autoriser la création, à compter du 15 février 2016, d'un nouveau Contrat unique d'insertion, avec la possibilité de l'employer à temps complet. Ce sera donc le neuvième CUI de la mairie. Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2016 au chapitre 012 ».

Mme la Maire : « Il y a des demandes de précisions ? Je mets donc la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'**unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « La délibération n° 13 concerne le budget principal de la Ville, autorisation spéciale, présentée par monsieur Guiho ».

N° 13 - BUDGET PRINCIPAL VILLE AUTORISATION SPÉCIALE

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

L'article L1612-1 du CGCT autorise, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale et ce jusqu'à l'adoption de ce budget, à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses afférentes aux avances des participations versées aux différents partenaires (organismes publics).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à verser un acompte sur la participation 2016 du SIBA – Syndicat Intercommunal Boutonne Amont pour un montant de 35 000€.

M. Guiho : « Comme nous vous l'avions annoncé, le budget sera voté en mars. Dans cette période transitoire, entre le 1^{er} janvier et le mois de mars, vote du budget, l'article du Code général des collectivités territoriales autorise la collectivité qui n'a pas adopté son budget avant le 1^{er} janvier de l'année à engager globalement les dépenses et les recettes, à mettre en recouvrement ces dernières, à liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles qui avaient été inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses afférentes aux avances des participations versées aux différents partenaires, organismes publics, c'est le cas de cette délibération. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats. Nous vous proposons dans cette délibération d'autoriser Madame la Maire à verser un acompte sur la participation 2016 du SIBA, Syndicat intercommunal de la Boutonne Amont, pour un montant de 35 000 € ».

Mme la Maire : « Cela afin de ne pas pénaliser ce syndicat. Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ? Oui Monsieur Caillaud ? »

M. Caillaud : « C'est simplement la conséquence du fait que le budget n'est pas voté en décembre, comme nous procédions nous-mêmes pour être plus à l'aise en début d'année. Là, à chaque fois qu'il

y aura quelque chose, nous allons être obligés de prendre une délibération, jusqu'à ce que le budget soit voté... »

Mme la Maire : « Oui ».

M. Guiho : « Le budget sera voté au prochain Conseil municipal, en mars. Par contre, voter le budget en décembre était un exercice d'équilibriste, pour obtenir des informations plus précises sur les bases, une connaissance du résultat administratif,... Il nous a semblé plus prudent de revenir à un vote du budget au mois de mars...»

M. Caillaud : « Oui, je sais, nous nous en sommes déjà expliqués ».

M. Guiho : « ... ce qui ne pénalise pas du tout le fonctionnement de la collectivité et l'engagement des crédits ».

M. Caillaud : « C'est votre point de vue ».

Mme la Maire : « Je vais mettre la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,
ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Nous avons ensuite la délibération n° 14 avec le budget annexe, usines relais, autorisation spéciale ».

N° 14 - BUDGET ANNEXE USINES RELAIS AUTORISATION SPÉCIALE

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

L'article L1612-1 du CGCT autorise, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale et ce jusqu'à l'adoption de ce budget, à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions suivantes :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement sur l'exercice 2015 : 171 592,57 €
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

La dépense d'investissement concernée est la suivante :

- Bâtiment Usines relais de la Garrousserie – Installation chaudière de la salle de sports

Il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 10 000 € (< 25 % x 171 592,57 €.)

M. Guiho : « Nous sommes là aussi dans le même contexte. Je ne vais donc pas vous relire la totalité de la délibération. La petite différence par rapport à la précédente réside dans le fait que la loi peut autoriser l'organe délibérant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il s'agit donc du budget annexe « usines relais ». Le montant budgétisé en 2015 était de 171 592,57 €. La dépense que nous proposons d'engager dans cette période concerne l'installation chaudière. Il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 10 000 €. Nous respectons donc bien la règle, cette dépense est bien inférieure au quart des 171 592,57 € ».

Mme la Maire : « S'il n'y a pas d'interventions, je mets cette délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée ».

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (29)**.

Mme la Maire : « Je profite de l'occasion pour remercier Monsieur le Percepteur avec qui, vous l'avez lu, nous avons signé une convention de simplification pour toutes les factures de moins de 1 000 €, ce qui représente 70 % des factures. Je reprends ses propos en disant que c'est un pacte de confiance, parce qu'il considère que la gestion comptable de la Ville est particulièrement rigoureuse. C'est un compliment qui me va droit au cœur, et je remercie, là-aussi, madame Fièvre, qui est responsable du service des finances, et monsieur Guiho, parce que ce sont les artisans de cette rigueur budgétaire et financière qui nous permet d'avoir la confiance de Monsieur le percepteur.

Nous arrivons donc au terme des délibérations de ce Conseil. Nous avons deux questions du groupe d'opposition « Saint-Jean-d'Angély en marche ». Je passe la parole à madame Ducournau ».

Mme Ducournau : « C'est madame Diadio-Dasylyva qui va vous lire la première question

Mme Diadio-Dasylyva : « Bonsoir. Dans un article de l'édition du Sud-Ouest du 1^{er} février, le directeur de l'Hôpital, monsieur Alain Debetz, indique qu'en 2015, le déficit de celui-ci a atteint 5 000 000 €, soit 1 500 000 € de plus qu'en 2014, et que le nombre de naissances n'est que très légèrement supérieur, 290 naissances contre 287 l'année précédente. Confirmez-vous ces chiffres ? Ils sont pour le moins très inquiétants, et monsieur Debetz, qui vient de quitter ses fonctions, ne semble guère très optimiste quant au redressement de l'activité avant la fin de l'année, date à laquelle l'ARS décidera du sort de notre hôpital. Notre question est : quelle action la municipalité de Saint-Jean-d'Angély a-t-elle l'intention d'entreprendre visant à obliger l'ARS à mieux prendre en compte le rôle indispensable de notre hôpital, tant sur le plan sanitaire qu'économique ? Nous n'oublions pas en

particulier que l'une des conditions sine qua non pour que le projet de centre pénitentiaire de Fontenet ait une chance d'être retenu dans un futur programme de construction de nouvelles prisons est que l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély présente une offre de soins complète, urgences et chirurgie notamment. Merci ».

Mme la Maire : « Pour ce qui concerne le soutien de l'Agence régionale de santé au Centre hospitalier de Saint-Jean-d'Angély, j'avoue ne pas bien comprendre le sens de votre question, car c'est bien grâce au soutien de l'Agence régionale de santé que nous avons obtenu une aide financière en 2014 et 2015 pour conduire le plan de redressement actuellement en cours. Par ailleurs, vous déformez les propos de monsieur Debetz quant à l'aboutissement du plan de redressement du Centre hospitalier de Saint-Jean-d'Angély. En effet, la mobilisation de l'ensemble du personnel de l'Hôpital, que je tiens à saluer, permet d'observer une augmentation de l'activité depuis le mois de décembre 2015, après effectivement plusieurs mois de réorganisation et de recrutements. Je le rappelle, quand je suis arrivée, il manquait quinze médecins, il y avait de nombreux postes non pourvus. Nous avons donc d'abord dû compléter l'équipe médicale. Nous commençons à en voir le bout, et les effectifs seront complets, je pense, au mois de mars. La bonne nouvelle, c'est que suite à ces recrutements et ces réorganisations, depuis le mois de décembre, nous observons une augmentation de l'activité, notamment dans le secteur de la chirurgie et la maternité. Je vous laisse poser la deuxième question, Madame Ducournau ».

Mme Ducournau : « C'est monsieur Caillaud qui va la lire ».

M. Caillaud : « Madame Taubira, en décembre dernier, avait renouvelé son refus de prendre en considération le projet de centre pénitentier de Fontenet. Outre sa détestation de partenariat public-privé invoqué dès son arrivée place Vendôme, elle avait mis en avant un autre argument dans sa réponse à une question de la sénatrice Corinne Imbert, la présence sur le camp de Fontenet de papillons Azurés du serpolet. Au-delà de ce prétexte, de notre point de vue léger, il semble qu'aujourd'hui ce dossier puisse reprendre de l'actualité, et ce d'autant plus que s'il n'est pas inconditionnel du tout-prison, le nouveau Garde des sceaux, dans un rapport rédigé en novembre 2014 en qualité de président de la Commission des lois de l'Assemblée nationale, ne rejette pas la construction de nouvelles prisons pour répondre à trois défis : la sécurité de notre société, la vétusté d'une partie du parc immobilier de la Justice, on l'a vu pour la prison de Saintes, et l'obligation en 2019 de respecter l'enseignement individuel. En 2011, c'est la volonté unanime des élus, quelles que soient leurs opinions politiques, de défendre ce projet de prison de Fontenet qui a conduit le Garde des sceaux de l'époque, Michel Mercier, à inscrire celui-ci dans son programme de construction de nouvelles prisons. Vous étiez alors au premier rang, avec d'autres, avec nous, de ces élus... Notre question est simple : Etes-vous prête à nouveau à défendre ce projet tout aussi viable aujourd'hui qu'en 2011 ? Etes-vous prête à participer à une même démonstration d'unité qu'en 2011 ? Etes-vous prête à apporter à nouveau votre soutien à ce projet comme l'association « Les amis de Saint-Jean-d'Angély et des Vals de Saintonge » vous l'a demandé dans une lettre du 11 janvier dernier ? »

Mme la Maire : « Pour ce qui concerne l'évocation du projet de prison de Fontenet par l'association « Les amis de Saint-Jean-d'Angély », dont le président est, je le rappelle, Paul-Henri Denieuil, force est de constater que les promesses de Michel Mercier, alors ministre de la Justice, se sont révélées fausses, puisque ce projet n'a jamais été inscrit sur la carte pénitentiaire et que sa construction n'a jamais été budgétée par l'Etat. En outre, la réponse du ministère de la Justice en date du 31 décembre 2015 fait apparaître de nombreux obstacles à la réalisation de ce projet, bien au-delà du papillon Azuré du serpolet. Je vous ai bien écouté, Monsieur Caillaud, vous indiquez que tout projet devait s'appuyer sur un trépied qui était l'énergie, le transport et la communication. J'ai bien retenu n'est-ce pas !... Je vais vous lire la réponse du ministère de la Justice :

« Les coûts de raccordement au réseau de gaz, d'une longueur de douze kilomètres, d'eau potable et de défense incendie, trois kilomètres, d'électricité, ainsi que le raccordement à la future station d'épuration à construire par le Syndicat des eaux, avaient été évalués en première analyse entre 2 500 000 € et 3 000 000 € à la charge de l'Etat. Par ailleurs, la desserte de l'établissement constituait un point de vigilance pour l'administration pénitentiaire et devait assurer aux familles et proches des personnes détenues de pouvoir se rendre sans difficulté au centre pénitentiaire afin de garantir le maintien des liens familiaux. Or le site est situé à cinquante kilomètres de Rochefort, quarante-cinq minutes, à trente kilomètres du TGI de Saintes, à soixante-dix kilomètres, dont vingt-cinq d'autoroute, du TGI de La Rochelle, soit une heure de trajet par les axes routiers. Cette localisation ne facilitait pas les extractions judiciaires et les visites des personnes détenues par leurs proches. Enfin, cette localisation n'offrait pas toutes les conditions souhaitées en termes de partenariat, activités, travail, accueil de familles de détenus, formation professionnelle, et en termes de logements pour les personnels et de travail pour leurs conjoints ».

Ma conclusion est que ce projet n'a jamais eu aucune chance d'aboutir, et je trouve irresponsable d'avoir entraîné les élus locaux et les habitants à soutenir un mirage ».

Propos inaudibles

Mme la Maire : « Il n'y a pas de débat pour les questions orales, Monsieur Caillaud. Je n'y peux rien, c'est la loi !

Pour terminer ce Conseil municipal sur une note de gaieté, je vous rappelle que vous êtes tous conviés demain à la soirée exceptionnelle donnée à l'occasion du lancement de la souscription de la Fondation du patrimoine pour la reconstruction de la façade de l'Eden à 20h30, salle Aliénor d'Aquitaine, avec Bruno Guillon, Angérien célèbre et apprécié, et Xavier Richardeau accompagné d'un certain nombre de ses amis, musiciens de jazz très renommés. Je crois que cela va être une très belle soirée. Merci à tous et à bientôt ».